



S I R R A

Rapport annuel 2020

État d'avancement
des projets et des
objectifs fixés

Édito



Ce nouveau bilan d'activité retrace une année où vous pourrez constater qu'elle n'en fut pas moins dense. En témoigne le nombre de projets en cours et les réalisations abouties.

Près d'1 million d'euros d'opérations supplémentaires ont été engagés pendant cette année 2020, pour atteindre 4.3 millions d'euros au total, soit

22% de hausse par rapport à 2019 et ce, en dépit de la crise sanitaire.

Ces investissements portent essentiellement sur le foncier, les études et maîtrises d'œuvre préalables aux travaux.

A noter particulièrement l'acquisition de la « maison de la cascade » à Vienne, financée par le Fonds Barnier en raison de la gravité du risque inondation pour ses occupants et de l'importance des coûts de mise en sécurité.

Le processus de concertation amorcé avec la commune de Saint-Simon de Bressieux est également à souligner. Il doit permettre une approche consensuelle de ce projet hydraulique et environnemental d'envergure, estimé à plus de 4 millions d'euros.

D'importantes concrétisations sont également nées en 2020, comme l'approbation le 13 janvier, du SAGE Bièvre Liers Valloire par les préfets de l'Isère et de la Drôme, marquant ainsi sa première année de mise en œuvre.

Le « Contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne » a été présenté en commission des aides de l'Agence de l'eau RMC le 15 octobre, et entame aussi le début de sa mise en œuvre.

Pour finir, en matière de gouvernance, **un important travail, visant à délimiter les responsabilités du SIRRA, a donné lieu à la doctrine « gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations et grand cycle de l'eau ».**

Un document structurant essentiel qui fera désormais référence dans la prise de décision.

Une année qui s'achève, marquée de réussites pour lesquelles nous remercions nos partenaires et financeurs, notamment l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Département de l'Isère et l'Etat, mais également les collectivités investies à nos côtés, qui permettent la réalisation de toutes ces actions au service de la ressource en eau.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Patrick CURTAUD

Vice-président du Département de l'Isère

Adjoint au maire de Vienne

Président du SIRRA

RÉTROSPECTIVE

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

BILAN DES ACTIONS MENÉES

- La gouvernance & l'organisation
- La programmation à l'échelle des bassins versants
- L'animation des outils de gestion
- Les travaux programmés
- Les projets en préparation
- L'entretien des rivières et ouvrages
- Les études et animations pour la gestion des milieux naturels et de la ressource en eau
- La communication et la sensibilisation

ÉLÉMENTS FINANCIERS

PRÉSENTATION DU SIRRA

Sommaire

p. 6-7

p. 8

p. 9-58

p. 10-11

p. 12-17

p. 18-23

p. 24-27

p. 28-43

p. 44-47

p. 48-53

p. 54-57

p. 58-63

p. 64-72

Rétrospective

74%



D'augmentation

EN FAVEUR DE LA MAITRISE FONCIÈRE : 6.4HA ACQUIS / 9.7HA EN RÉSERVE FONCIÈRE / 4HA SOUS ACCORD DE VENTE



9 PROJETS

EN PRÉPARATION POUR LA PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS (PI)



5 PROJETS

DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (GEMA) EN PRÉPARATION



1 SAGE APROUVÉ

SUR BIÈVRE LIERS VALLOIRE



1 CONTRAT DE BASSINS VALIDÉ

SUR BLV SANNE



215 mL

DE RIVIÈRE RESTAURÉE

SUR L'ENSEMBLE DU BV



2655 mL

DE COURS D'EAU ET OUVRAGES ENTRETENUS

SUR LES 4 VALLÉES



856 231 €

INVESTIS EN ÉTUDES & DE MAÎTRISE D'ŒUVRE



881 495 €

DE TRAVAUX RÉALISÉS



40 MARCHÉS engagés

DANS LE PÉRIMÈTRE DU SIRRA
7 POUR DES TRAVAUX
18 POUR DES ÉTUDES



1 DOCTRINE RÉDIGÉE & VALIDÉE

UN DOCUMENT STRATÉGIQUE
FONDATEUR POUR LE SIRRA



5 PROJETS

EN PRÉPARATION À BUT MIXTE
PRÉVENTION INONDATION
ET HYDROMORPHOLOGIE
(GEMAPI)



3 CHANTIERS

ABOUTIS À BUT MIXTES
SUR LE PÉRIMÈTRE SIRRA



2 SCHEMAS D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE

EN COURS SUR LES 4 VALLÉES
ET SANNE DOLON ET BLV



1 P.A.P.I LABELLISÉS

SUR SANNE DOLON



1 PSE engagé

À L'ÉCHELLE DU SIRRA



4720 mL

DE COURS D'EAU
ET OUVRAGES
ENTRETENUS

SUR BLV



9085 mL

DE COURS D'EAU
ET OUVRAGES
ENTRETENUS

SUR LA SANNE VARÈZE



163 292 €

POUR L'ENTRETIEN
DES RIVIÈRES

Carte d'identité du territoire (données 2020)

Nombre de communes: 121

Superficie: 1592km²

Réseau hydrographique principal:

4 vallées: La Gère, la Véga, la Sévenne et la Gervonde-Ambalon-Vésonne

Bièvre-liers: l'Oron, le Rival et le Suzon

Sanne-Dolon/Varèze: La Sanne, le Dolon, la Varèze et le Saluant

Tête de bassin de la Galaure et de l'Herbasse

Population: environ 225 000 habitants



- 4 vallées
- Sanne-Dolon/Varèze
- Bièvre Liers
- Limites intercommunales

Bilan des actions menées

La gouvernance & l'organisation

Installation de la nouvelle gouvernance et approbation de la doctrine GEMAPI et grand cycle de l'eau

.....

Du fait de la crise sanitaire, **l'année 2020 a vu la mise en place tardive de la nouvelle gouvernance du SIRRA et l'installation au quatrième trimestre de deux instances statutaires** : les commissions de programmation et les comités de bassin. Les 3 commissions de programmation, rassemblant des élus du SIRRA par bassin, ont validé le programme de travaux 2021.

Les comités de bassin, quant à eux, rassemblent un représentant de chaque commune et sont un lieu de concertation destiné à maintenir le lien entre le SIRRA et les communes. Les comités de bassin des 4 Vallées et Bièvre-Liers ont aussi été installés et ont discuté le programme de travail 2021 ainsi que les responsabilités respectives des riverains et du SIRRA en termes d'entretien des rivières. Celui du bassin Varèze-Sanne-Dolon aura lieu début 2021 du fait du confinement de fin d'année.

Le comité syndical du SIRRA a par ailleurs approuvé un document politique et stratégique fondateur pour le syndicat : la doctrine « gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations et grand cycle de l'eau ».

Ce document, préparé avec l'aide du cabinet de consultant ESPELIA et en groupe de travail interne, puis discuté avec les EPCI membres, définit les limites des compétences statutaires du SIRRA et la façon dont le SIRRA les embrassera.

Il était en effet nécessaire de préciser jusqu'où s'étend la responsabilité du SIRRA dans de nombreux domaines :

→ la protection des infrastructures contre l'érosion des rivières par exemple est-elle de la responsabilité du SIRRA ou du gestionnaire de l'infrastructure ?

→ dans quels cas le syndicat intervient-il en matière d'entretien de la végétation des bords de rivières alors que les propriétaires riverains sont les premiers responsables d'après le code de l'environnement ?

La doctrine répond à (presque !) toutes ces questions. Elle est disponible sur demande au syndicat.

la gouvernance
du SIRRA



Programmation à l'échelle des bassins versants



Prévention inondation



Sensibilisation & concertation

Etude participative sur l'historique des crues du bassin versant des 4 Vallées

Objectif 2020 : en cours 🕒

Montant du programme : 31 892,50 € HT

Journée «Mémoire des Crues» à Pont-Evêque le 12 septembre 2020



Une étude participative visant à améliorer et capitaliser les connaissances sur les crues historiques du bassin versant est en cours. L'objectif est de conserver la mémoire des événements passés, de sensibiliser sur les hauteurs d'eau atteintes et de développer une conscience du risque. Une première phase de recueil a permis de rassembler les documents d'archives. Une journée « Mémoire des crues » a également été organisée pour

recupérer les documents et témoignages auprès de la population, combinée à la mise en place d'une plateforme de recueil en ligne. Plus de **400 documents** ont ainsi été collectés et 88 dates de crues ont été retenues.

L'ensemble des archives sont conservées au SIRRA mais aussi nationale-ment dans la base de données historiques sur les inondations (BDHI) qui recense et décrit les phéno-

mènes de submersions dommageables sur le territoire français au cours des siècles passés : <https://bdhi.developpement-durable.gouv.fr/>.

En 2021, cette étude se poursuivra par une opération de pose de repères de crues en collaboration avec les communes du territoire.

Cette étude est financée par l'Etat et le Fonds Barnier à 50% et par le Département de l'Isère à 30%.



Vallée de la
Sévenne inondée
en novembre 2014



Démarche progres-
sive du déroulé de
l'étude globale



Prévention
inondation

Étude globale pour la gestion des inondations du bassin versant des 4 Vallées

Objectif 2020 : en cours ⌚

Montant du programme : 401 822,50 € HT

Une étude globale est en cours sur le bassin versant des 4 Vallées. Elle a pour objectif d'améliorer la connaissance des phénomènes à l'origine des inondations ;

analyse de l'aléa (débordement de cours d'eau, ruissellement de versant, charriage dans les combes, ruptures d'ouvrage) et des impacts sur les enjeux socio-économiques (bâtiments, activités, réseaux, environnement).

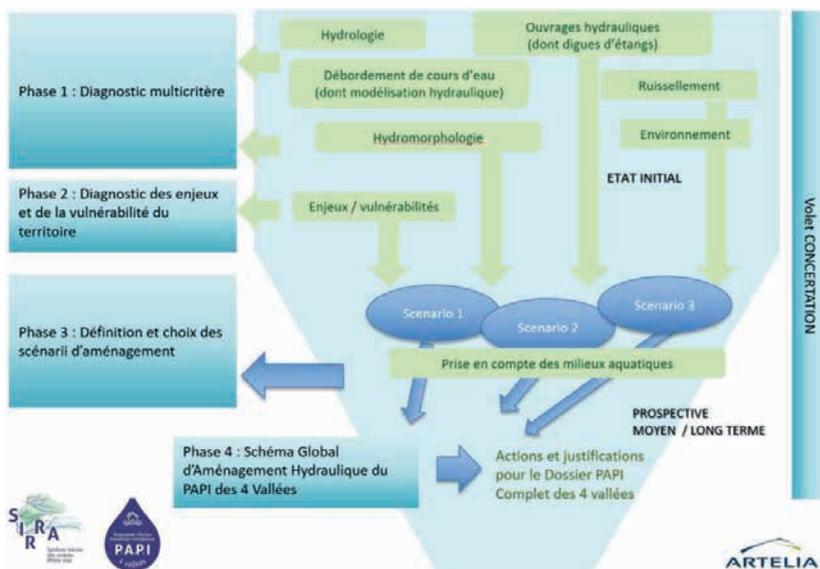
Les phases 1 et 2 relatives au diagnostic hydraulique et au

recensement des enjeux ont démarré en 2020. L'hydrologie en crue des rivières Sevenne, Véga, Vesonne-Amballon-Gervonde et Gère a ainsi été définie. L'inventaire des enjeux du territoire s'est fait en collaboration avec les EPCI (Vienne Condrieu Agglomération, Bièvre Isère communauté et la CC des Collines du Nord Dauphiné) et le SDIS 38.

Des cartes d'inondation seront présentées en 2021 lors de

comités techniques et d'ateliers de concertation des phases 3 et 4 qui conduiront à la définition et au choix de scénarii d'aménagement puis à l'élaboration d'un Schéma Global d'Aménagement Hydraulique du PAPI des 4 Vallées.

L'ensemble de cette étude est financé par l'Etat et le Fonds Barnier à 50% et par le Département de l'Isère à 30%.



Programmation à l'échelle des bassins versants



Crue de 2009 sur la Sanne (Mairie de Salaise-sur-Sanne)



Un programme de **26 actions**, visant à réduire l'impact des inondations sur le bassin versant de la Sanne et du Dolon est engagé pour les années 2020 à 2022. Appelé «**PAPI d'intention**», ce programme a été labellisé le 12 juin 2020.



Prévention inondation

Programme de prévention des inondations de la Sanne et du Dolon labellisé PAPI d'intention

Avancement du programme **N - N+1 - N+2**

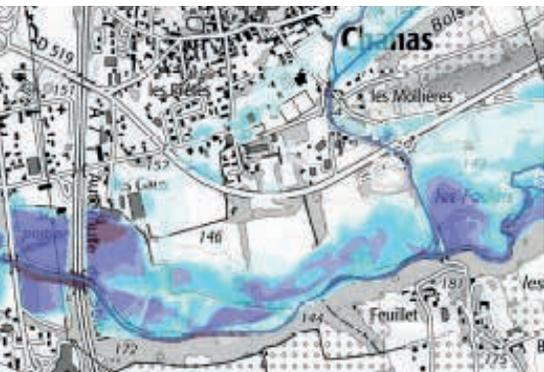
Montant du programme : **633 500€ HT**

Évalué à près de **633 500€ HT**, il est principalement financé par l'Etat (49%) et le Département de l'Isère (21%).

Un assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet d'étude ARTELIA, a été engagé pour accompagner le SIRRA dans la rédaction des marchés

publics des études et l'élaboration du PAPI complet.

La convention-cadre qui a acté le début de sa mise en œuvre sera signée conjointement par l'Etat, les Préfets de l'Isère et de la Drôme, le Département de l'Isère et le SIRRA, en février 2021.



Modélisation crue de 2014 sur la commune de Chanas



Parallèlement à la phase de labellisation du PAPI d'intention de la Sanne et du Dolon, **un état des lieux et un diagnostic complet** du fonctionnement des cours d'eau ont été établis dans le cadre de l'étude globale pour la protection contre les inondations et la restauration



Prévention inondation

Étude globale de prévention des inondations pour le PAPI d'intention de la Sanne et du Dolon

Objectif 2020 : **en cours**

Montant du programme : **213 897 € HT**

des milieux naturels. **Une modélisation hydraulique, sur des secteurs spécifiques du bassin versant** où les enjeux sont potentiellement forts, a permis d'établir **une cartographie précise des zones inondables** pour des crues de période de retour 10, 50, 100 et 1000 ans.

L'étude confiée aux bureaux d'études INGEROP et BURGEAP, d'un montant de **213 897€ HT**, est financée par l'Agence de l'eau, le Département de l'Isère et par un co-financement entre le SIRRA, INSPIRA, et la CNR.



Discussion sur l'hydromorphologie dans le lit de la Varèze (octobre 2020)

Mi-octobre a débuté l'étude globale pour la « **gestion concertée des bassins versants de la Varèze et du Saluant** ». Ceux-ci ont fait l'objet d'études ces 10 dernières années, mais aucune stratégie de gestion partagée n'avait abouti. Le groupement Prolog/Aquabio/Voix croisées, dans la première phase de cette pres-



Gestion de l'eau

Bassins versants de la Varèze et du Saluant : vers une gestion concertée

Objectif 2020 : en cours

Montant du programme : 68 000€ HT

tation, a actualisé les **données et établi un état des lieux avancé du fonctionnement des bassins versants**, des milieux aquatiques associés et des risques d'inondation. Des reconnaissances de terrain, en particulier sur le bassin versant du Saluant, ont été effectuées et Voix Croisées s'est entretenu avec **15 personnes ressources**

du territoire pour croiser la vision socio-économique avec la vision technique. L'enjeu de cette étude est de **s'accorder sur un plan d'actions répondant aux enjeux et aux problématiques identifiés**. Cette étude est financée à 50 % par l'Agence de l'eau et à 30 % par le Département de l'Isère.



Crue de l'Oron à Beaurepaire

Les études sur les **risques d'inondation sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire** datent du début des années 2000 et nécessitent une actualisation, les connaissances en hydrologie et les outils de modélisation hydraulique ayant évolué en 20 ans. Le SIRRA va donc lancer



Prévention inondation

Etude globale de gestion des inondations sur Bièvre Liers Valloire

Objectif 2020 : en cours

Montant du programme : 41 780€ € HT

une étude globale de gestion des inondations sur ce bassin comme il l'a déjà fait sur les autres bassins de son territoire, afin de **disposer d'un document de programmation des travaux à réaliser pour les dix prochaines années**.

Pour cela, le Syndicat a engagé cette année un assistant à maîtrise d'ouvrage BURGEAP, qui l'accompagnera pour rédiger le cahier des charges et superviser le bureau d'études à recruter.



Qualité de l'eau

Un outil d'accompagnement des agriculteurs vers une transition agro-écologique

Objectif 2020 : en cours ⌚

Montant du programme : 4,5 M€ HT sur 5 ans

Haies et prairies pour la préservation de l'eau et de la biodiversité



Le SIRRA et ses partenaires ont été **lauréats de l'appel à initiative** lancé par l'Agence de l'eau pour expérimenter la mise en place de « **Paielements pour Services Environnementaux (PSE)** » à destination des agriculteurs du territoire. Le PSE est un outil qui **rémunère les pratiques agricoles** rendant service à la préservation de l'eau et à la protection de la biodiversité.

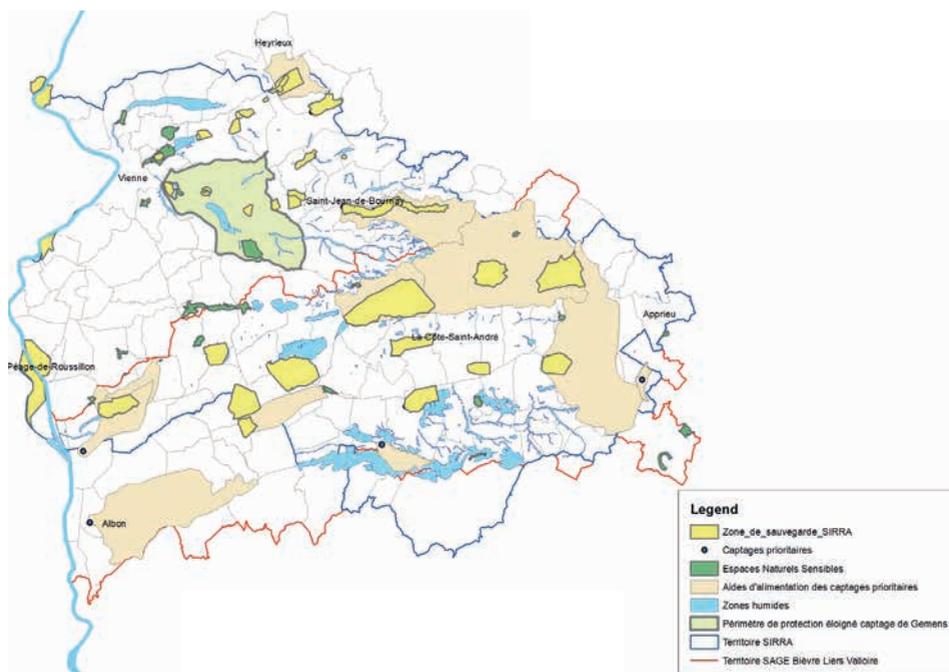
Ce dispositif pilote national a été jugé pertinent par le syndicat et ses partenaires pour **accompagner les agriculteurs vers une transition agro-écologique**. S'agissant d'une expérimentation, il ne pourra permettre l'engagement que d'une centaine d'agriculteurs.

En 2020, le travail partenarial a permis de cibler les zones à enjeux où seront proposés les PSE ainsi que les indicateurs

permettant d'appréhender le service rendu par chaque exploitation agricole.

Le SIRRA présentera la candidature du territoire avant le 31 mai 2021 à l'Agence de l'eau ; si le projet est retenu, **les premiers engagements commenceront en 2022**.

Zones à enjeux du projet PSE



Zoom sur...

Qu'est-ce que l'outil de paiement PSE ?

L'outil de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) est un **dispositif de rémunération directe** à destination des agriculteurs dont les pratiques rendent des services environnementaux.

Service environnemental

Il s'agit d'un mode de gestion agricole qui contribue à améliorer l'état de l'environnement. Ces services rendus ciblent les enjeux « eau » et « biodiversité » sur les zones stratégiques pour la sauvegarde des ressources, comme les aires d'alimentation de captages prioritaires ou les zones humides du territoire.

Principe de rémunération

Un dispositif de calcul de la valeur du service environnemental rendu par les exploitations agricoles a été construit sur la base du suivi de **6 indicateurs**. Les structures paysagères présentes sur l'exploitation agricole et les pratiques agricoles à l'œuvre, ainsi que leurs évolutions, seront évaluées ; ce diagnostic permettra de déterminer la valeur du PSE correspondant et de rémunérer, pendant les 5 ans d'engagement volontaire, les agriculteurs participant au projet.

Territoire et exploitants concernés

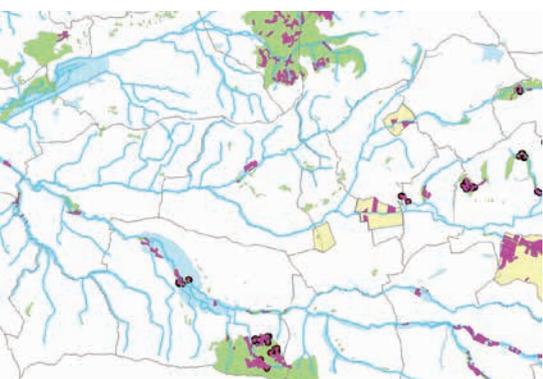
Le projet PSE est déployé sur les **147 communes** du territoire du SIRRA et du SAGE Bièvre Liers Valloire. Les agriculteurs concernés sont ceux disposant de parcelles situées dans des zones d'enjeux ciblés (aires d'alimentation des captages prioritaires, zone de sauvegarde de l'eau potable, espaces naturels sensibles, zones humides...)

Mise en œuvre des PSE

Le SIRRA est l'animateur de cette démarche qui rassemble une trentaine de partenaires dont les intercommunalités membres du syndicat, les gestionnaires de captages d'eau potable, les Chambres d'agriculture de la Drôme et de l'Isère, des acteurs des filières agricoles et des associations environnementales.



L'animation des outils de gestion



Qualité de l'eau

Le PAEC des 4 Vallées en phase d'évaluation

Avancement du programme N +1 +2 +3 +4 +5

Localisation des parcelles engagées en MAEC



Après 4 ans de mise en œuvre, le PAEC des 4 Vallées a fait l'objet d'une évaluation en 2020. Elle a eu pour objectif de porter un regard critique sur la conception du projet et sa mise en œuvre. Ainsi, si l'efficacité environnementale du projet n'a pu être clairement établie faute d'indicateurs, l'évaluation de l'animation a montré que celle-ci avait permis d'atteindre des résultats de contractualisation satisfaisants (65 agriculteurs engagés sur 900ha et 16km d'infrastructures agro-écologiques).

Ils restent cependant perfectibles par le biais d'un meilleur ciblage des agriculteurs concernés, et peut-être par une communication plus efficace envers ces acteurs ainsi qu'une meilleure intégration aux instances de gouvernance du projet.

La stratégie adoptée reste pertinente au vu des enjeux de préservation de qualité des eaux et de la biodiversité identifiés, et présente une bonne cohérence quant au choix des acteurs associés à l'animation.

Les entretiens menés avec les acteurs révèlent un caractère assez pérenne des effets positifs du projet : des réflexions profondes menées sur les pratiques et des changements pertinents avec souhait de maintien. Un effet annexe : le renforcement du réseau d'acteurs territoriaux et de sa cohésion.

Le travail autour d'un projet commun facilite les relations entre structures et permet un meilleur contact entre acteurs territoriaux et agriculteurs.



Gestion de l'eau

Sur les 4 Vallées, la mise en œuvre du Contrat de rivière suit son cours

Avancement du programme N +1 +2 +3 +4 +5
Montant du programme : 27 M€ HT

potable et/ou assainissement ou GEMAPI). A la suite des élections municipales, onze EPCI ont été sollicités pour délibérer sur ce projet. Un représentant pour l'établissement public du ScoT de la grande région de Grenoble a notamment été ajouté

pour une bonne représentativité des trois ScoT présents sur le bassin versant.

La rencontre du Comité de rivière a dû être reportée cette année à cause du contexte sanitaire.



Quantité de l'eau

Définition du protocole de suivi quantitatif des sources de Manthes et de Beaufort

Objectif 2020 : en cours

Cependant, les données actuellement disponibles (débits des sources, piézométrie...) ne sont pas suffisantes pour comprendre le fonctionnement global de ces sources et pour préciser l'impact de l'ensemble des prélèvements souterrains sur le débit des sources.

Dans une de ses dispositions, le SAGE recommande de mettre en place un suivi des sources de Manthes et de Beaufort permettant de mieux comprendre leur fonctionnement.

Le cahier des charges de cette étude a été rédigé et présenté au comité technique. Le marché sera publié en 2021.

Réunion du Comité rivière



L'animation 2020 s'est focalisée sur la révision de l'arrêté préfectoral de composition du Comité de rivière afin que celui-ci tienne compte des évolutions du collège des représentants des élus (fusion d'EPCI, prise de compétence : eau



Source des Veuzes (Manthes, 2011)



Les sources de l'Oron à Beaufort et des Veuzes à Manthes sont les zones d'émergence de la nappe les plus remarquables du territoire de Bièvre Liers Valloire. Elles constituent, avec leurs écosystèmes associés, une composante clé du patrimoine naturel du territoire, mais aussi un bon indicateur de l'état quantitatif de la nappe.



Quantité de l'eau

Mise en œuvre du PGRE du bassin de Bièvre Liers Valloire

Avancement du programme **N +1 +2 +3 +4**
Montant du programme : **40 M€ HT**

Torrent de la Pérouse (Viriville, 2019)



Validé par la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire en décembre 2019, le **Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant de Bièvre Liers Valloire a marqué sa première année de mise en œuvre.** Des actions ont été menées par les maîtres

d'ouvrage de ce programme sur l'année 2020, mais le bilan n'est pour l'heure pas dressé. Il sera réalisé dans le courant 2021 et sera présenté lors d'une « **commission quantité** » de la CLE Bièvre Liers Valloire. Pour rappel, ce PGRE ressource **20 fiches actions, donnant la**

priorité aux économies d'eau, qui doivent être mise en œuvre sur la période 2020-2024. Ce programme est soutenu financièrement pas l'Agence de l'eau RMC ainsi que les Départements de l'Isère et de la Drôme.



Gestion de l'eau

La première année de mise en œuvre du SAGE dans l'attente de la nouvelle CLE

Avancement du programme **N (...) +5 (...) +10**

Documents du SAGE



Suite à l'adoption du SAGE Bièvre Liers Valloire par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en décembre 2019, les Préfets de l'Isère et de la Drôme l'ont **approuvé le 13 janvier 2020**, marquant ainsi la première année de sa mise en œuvre. Le délai de mise en place de la nouvelle CLE (arrêté de composition pris le

18 décembre 2020), faisant suite aux élections municipales, n'a permis à la CLE de se réunir qu'une seule fois cette année, notamment pour valider la version provisoire du Contrat des bassins de BLV et de la Sanne. **La nouvelle CLE comprend toujours 48 membres dont 24 élus issus des collectivités du périmètre**

du SAGE, 14 représentants des usagers et des associations et 9 représentants de l'Etat et des établissements publics.

L'élection du nouveau Président de la CLE et des membres du Bureau aura lieu début 2021.



Sensibilisation & concertation



Fonctionnalités & milieux naturels

Le Contrat Vert et Bleu Bièvre Valloire prolongé d'un an

Avancement du programme N +1 +2 +3 +4 +5

Montant du programme : 8 M€ HT

Ecoduc installé par le Département de l'Isère à St Hilaire de la Côte



En 2020, le **taux d'engagement des actions a atteint 69 %**, avec, entre autres, la plantation de 2 km de haies (fédération de chasse) ; le creusement de 5 mares et l'animation de 5 projets scolaires sur les rapaces nocturnes (LPO) ; la mise en place de **3 écoducs et de 2 détecteurs de faune** (Département de l'Isère) ; les concertations et études préalables aux travaux

programmés par le SIRRA (Barbailon, gués des Moutinières et des Gargonnes, La Pérouse, Rivière Vieille) ...

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a proposé au SIRRA de prolonger le CVB sur l'année 2021 en raison du contexte sanitaire ce qui permettrait d'atteindre un taux d'engagement de 80%.

Un travail de collecte auprès des 16 Maîtres

d'ouvrage du CVB de tous les documents de mise en œuvre des actions produits sur les 5 années écoulées (cartographies, rapports d'études, bilans...) a également été **menée en vue de l'évaluation du Contrat prévu en 2021**. Acer campestre et Yannick Arama, ont été retenus pour réaliser cette étude.



Quantité de l'eau

Une année sèche, mais des prélèvements globalement respectés

Avancement du programme N +1 +2 +3 +4 +5

L'eau potable reste en 2019 la principale utilisation de l'eau sur le secteur des 4 Vallées



Le bilan des prélèvements en eau en 2019, dressé et présenté en 2020, est conforme aux années précédentes sur le bassin versant des 4 Vallées avec un total de 11,7 millions de m3 prélevés. Globalement, les prélèvements autorisés ont été respectés sauf sur le sous-bassin

versant de la Vesonne amont. Sur ce secteur, une concertation a été établie avec les agriculteurs irrigants et les collectivités gestionnaires de l'eau potable afin de trouver les solutions les plus adaptées face à cette situation. La sécheresse estivale a amené la DDT à placer le territoire en

alerte renforcée sur les eaux souterraines et superficielles. Ces dernières années, la recharge des nappes souterraines a été faible, dû à une pluviométrie hivernale inférieure à la normale.



Gestion
de l'eau

Mise en œuvre du Contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne

Avancement du programme **N +1 +2 +3**
Montant du programme : **36 M€ HT**

Le Dolon



Le Contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne a été présenté en commission des aides de l'Agence de l'eau RMC le 15 octobre 2020, marquant ainsi le début de sa mise en œuvre pour une **durée de 3 ans**. Elaboré par la Commission Locale de l'Eau et le SIRRA pour **répondre aux enjeux du territoire identifiés dans le programme de mesures du SDAGE Rhône-Méditerranée et dans le SAGE Bièvre Liers Valloire**, ce programme d'actions pluriannuel vise,

au travers de ses **200 projets regroupés en 32 fiches actions**, à :

- Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau ;
- Rétablir une qualité des eaux superficielles et souterraines satisfaisante ;
- Restaurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques ;
- Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales ;
- Assurer un accompagnement à l'intégration des enjeux du SAGE dans l'aménagement

du territoire, communiquer et sensibiliser.

Ce sont **18 maîtres d'ouvrage** de projets répondant à ces enjeux qui se sont engagés dans ce programme d'actions ambitieux, dont le montant s'élève à 43 millions d'euros TTC, financé à hauteur de 10,76 millions d'euros par l'Agence de l'Eau RMC et subventionné en partie par les Départements de l'Isère (3,9 millions d'euros) et de la Drôme (1 million d'euros).

La signature du Contrat est prévue en début d'année 2021.

Sources
de Manthes



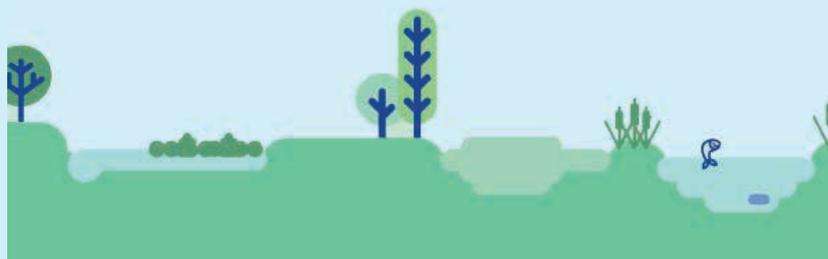
Zoom sur...

Les enjeux du contrat des bassins BLV et SANNE

Le bassin Bièvre Liers Valloire se caractérise par d'importantes interactions entre les eaux superficielles et souterraines. La nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire, essentielle au développement du territoire, **est vulnérable face à l'enchaînement d'années de sécheresse et à l'augmentation des prélèvements** (près de 52 millions de m³ prélevés en moyenne annuelle sur la période 2003-2009 par les principaux usages : pisciculture, irrigation, industrie et eau potable) et aux pollutions domestiques, agricoles et industrielles (**12 captages identifiés comme prioritaires** présentant des risques de pollutions par les nitrates et/ou les pesticides).



Si la protection de cet aquifère constitue l'enjeu central et emblématique du territoire, les cours d'eau du bassin versant présentent également des problèmes significatifs (endiguements, chenalisation, obstacles à l'écoulement etc.) favorisant des étiages sévères et augmentant les risques d'inondation. Le bassin de la Sanne, jusqu'alors orphelin d'outil de gestion, est également concerné par des dysfonctionnements de cours d'eau et des risques d'inondation, particulièrement à l'aval.



Travaux programmés



Travaux de restauration des bassins

Faute d'entretien des bassins d'infiltration, de sédimentation et de répartition qui avaient été creusés il y a près de 40 ans dans la commune de Penol, des **travaux de restauration et d'entretien ont été effectués sous maîtrise d'ouvrage SIRRA.**

Ces travaux de réhabilitation concernaient :



Fonctionnalités & milieux naturels



Prévention inondation

Travaux de restauration et d'entretien des bassins de Penol

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant du programme : 142 752 € HT

- L'extraction d'environ 2000 m³, de sédiments dans le bassin de répartition et dans le chenal à l'aval du déversoir,
- la réfection du seuil, situé au sud du bassin: un débit de fuite permanent et contrôlé, assuré par la mise en place d'un orifice calibré en pied du seuil, a été conservé (mesure d'évitement),
- le débroussaillage des berges du bassin de répartition et de la

partie amont du canal by-pass,

- la diversification des écoulements du canal by-pass.

Plusieurs aménagements ont également été créés en faveur du maintien d'une biodiversité, notamment des mares, aux abords immédiats du site.

Les travaux ont été réalisés par GUINTOLI et financés à 100% par le SIRRA.



Le Rival au droit du hameau de la Combe après travaux

La commune de La Forteresse a connu d'importants dégâts au niveau du hameau de La Combe lors des pluies intenses faisant déborder le Rival. Pour y remédier, le SIRRA a **engagé des travaux d'aménagements** visant la protection des habitations, mais aussi la restauration du cours d'eau.



Fonctionnalités & milieux naturels



Prévention inondation

Des travaux de protection contre les crues et de renaturation du Rival à La Forteresse

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant du programme : 47 562 € HT

Ces travaux ont débuté en septembre 2020 par des opérations de terrassement, suivis d'une phase de végétalisation au mois de novembre.

Le lit du Rival a été déplacé et élargi afin d'en augmenter localement la capacité hydraulique, les boisements de berge ont été restaurés et les

matériaux remis en mouvements.

Ces aménagements (travaux et maîtrise d'œuvre) ont été réalisés par le CARRON SAS ET ARBRE HAIR FORET et **financés grâce au soutien du Département de l'Isère à hauteur de 30%** (soit 14 268,60€HT).



Aménagement du Charavoux octobre 2020

Ces travaux, réalisés entre octobre et novembre 2020, ont permis **de rétablir le Charavoux dans son profil d'équilibre sur un tronçon de 75 mètres linéaires au lieu dit le Revollet** sur la commune d'Artas.



Fonctionnalités & milieux naturels

Travaux de reprofilage du Charavoux à Artas

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant du programme : 31 380 € HT

Sous maîtrise d'ouvrage SIRRA, l'entreprise TOUTENVERT a procédé à l'abaissement de 70cm d'un ouvrage de type dalot béton, au reprofilage du lit et des berges et à la stabilisation par technique de génie végétal d'une portion de 10 mètres

de berge. Cela aura pour impact de **limiter les processus d'exhaussement et d'incision du lit du cours d'eau.**

Les travaux ont été financés à 100% par le SIRRA.



Renaturation de la Gère à Vienne



Les travaux de renaturation de la Gère à Vienne, ayant pour objectif de rétablir la dynamique naturelle de la rivière, ont été reportés à cause des investigations complémentaires demandées suite aux fouilles archéologiques.



Les travaux de renaturation de la Gère à Vienne reportés

Objectif 2020 : reporté ?

Montant du programme : 128 500 € HT

Le projet concerne le lit de la Gère, ses berges et quelques terrains attenants en rive droite, entre le seuil de la déviation (place de la Futerie) et le seuil de la confluence (quai Anatole France). Ces travaux devraient être réalisés en 2021, sous réserve des prescriptions du diagnostic de

L'Inrap. S'inscrivant dans le cadre du Contrat de rivière des 4 Vallées, **ces travaux d'un montant estimé de 128 500€ seront subventionnés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de l'Isère.**



Passerelle suspendue sur la Gère



Une passerelle himalayenne a été installée en décembre 2020 au niveau du gué du Recourt par Tech'Fun (sous-traitant de VINCI). **Cette démarche fait suite aux travaux de restauration de l'été 2019**, lors desquels le passage à gué a été réaménagé en vue de restaurer la continuité écologique, jusque-là entravée.



Installation d'une passerelle Himalayenne sur la Gère à Eyzin-Pinet

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant du programme : 115 900 € HT

Elle émane d'une volonté affirmée lors des ateliers de concertation menés dans le cadre du projet.

Cette passerelle longue de 25m (90cm de large) est uniquement **accessible aux piétons et aux cyclistes, à condition qu'ils descendent de leur vélo.** Elle est ouverte au public depuis fin décembre.

Cédée à la commune d'Eyzin-Pinet, c'est elle qui en assurera la gestion et l'entretien. Elle a été financée à 25 % par l'AERMC, à 30% par le Département et à 15% chacun par VCA, la Commune d'Eyzin-Pinet et le SIRRA.

Zoom sur...

Le projet de prévention des inondations dans la commune de La Forteresse

Dans le passé, sept arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune de la Forteresse, suite à des inondations et coulées de boue. La plus récente date d'octobre 2013. Pour y remédier, le SIRRA a entrepris en 2020 des travaux d'aménagements visant la protection des habitations contre les crues, mais aussi la restauration du cours d'eau.

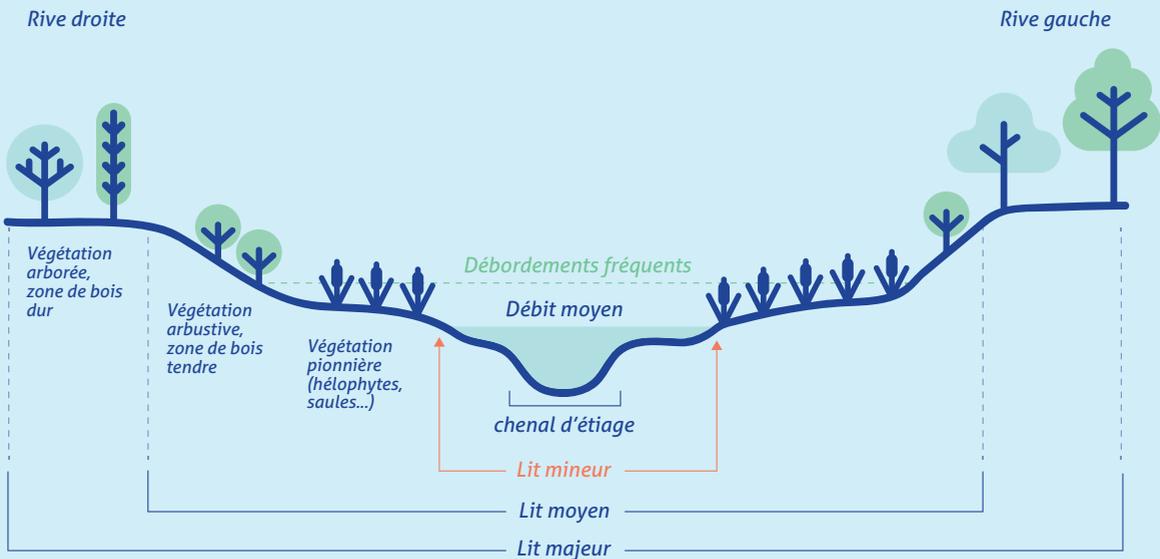
Principe de l'aménagement

- Déplacement du lit mineur de 2/3 mètres sur la rive gauche (parcelle agricole) pour limiter les érosions de berge sur la rive droite
- Augmentation du gabarit du lit moyen (principe de lit emboîté) pour augmenter la section d'écoulement et ainsi réduire les risques d'inondations
- Création de banquettes végétalisées, stabilisation des berges et du lit mineur par des techniques de génie végétal, installation d'éléments de diversification des écoulements et de caches piscicoles dans le lit mineur (souches issues du terrassement placées en épis au fond du lit)
- Restauration des boisements de berge (espèces plus adaptées)

Ces travaux ont au préalable nécessité :

- L'acquisition foncière de l'emprise nécessaire aux aménagements ;
- L'obtention de conventions d'occupation temporaire ;
- La réalisation d'une pêche électrique de sauvetage ;
- La mise en place d'un batardeau ;
- L'installation de filtres protecteurs.

Ces aménagements ont permis la restauration écologique du lit, de la ripisylve et la préservation de la zone humide du Rival.



Projets en préparation



Fonctionnalités
& milieux naturels

Réhabilitation du gué des Moutinières à St-Siméon de Bressieux

Objectif 2020 : en cours 🕒

Montant du programme : 189 000 € HT

Gué des
Moutinières



L'étude de faisabilité réalisée en 2020 par le bureau d'études Dynamique Hygro a permis de valider le remplacement du radier béton par la pose d'un pont cadre.

La restauration de la continuité au niveau de cet ouvrage permettra de décloisonner des linéaires de plusieurs kilomètres pour des espèces embléma-

tiques et sensibles (truites fario et écrevisses à pieds blancs notamment). Le choix a été fait en tenant compte des impératifs suivants :
- étendre le franchissement routier aux périodes de hautes eaux.
- gabarit routier permettant le passage d'engins agricoles

(poids et largeur)
- sécuriser le franchissement grâce à la pose de garde-corps.
L'inscription de cet ouvrage dans le Contrat vert et bleu et le Contrat de Bassin permet un financement à hauteur de 80% des coûts globaux (étude et travaux). Les travaux sont prévus au 2eme semestre 2021.





Prévention inondation

Etude de faisabilité de l'aménagement de la Sévenne pour la protection aux inondations

Objectif 2020 : en cours ⌚

Montant du programme : 80 000 € HT

Débordement de la Sévenne au droit de la ZI de Leveau

La vallée de la Sévenne est le théâtre de phénomènes d'inondation importants générant un risque avéré, notamment sur la zone d'activité de Leveau. Dans ce contexte, le SIRRA a engagé en 2019 **une stratégie alliant connaissance des phénomènes et actions cohérentes afin d'apporter une réponse efficace et**

viable à la réduction de la vulnérabilité de ce territoire.

S'est donc achevée en 2020, la phase 1 de l'étude qui comprenait :

- L'analyse hydrologique avec une réactualisation des données;
- L'analyse hydraulique avec la réalisation d'une modélisation du cours d'eau ;

- L'analyse environnementale ;
- L'analyse des enjeux qui permettra l'appréciation de la vulnérabilité de la vallée.

Ce capital de données constitue le socle pour les propositions d'aménagements de la phase 2 à venir.



Prévention inondation



Fonctionnalités & milieux naturels

Etude de dangers du système d'endiguement du Baraton à Septème

Objectif 2020 : en finalisation ...

Montant du programme : 28 000 € HT

Débordement du Baraton

Consécutif à l'évolution de la réglementation pour les ouvrages conçus pour la prévention des inondations, le **merlon projeté pour la protection des inondations du Baraton** pour le Hameau du Tiolet à Septème a **dû**

être considéré comme un système d'endiguement et à ce titre répondre à l'élaboration d'une étude de dangers.

Cette dernière fut présentée en COPIL en octobre, permettant

la reprise du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du schéma d'aménagements hydro-morphologiques et écologiques du cours d'eau du Baraton.





Sensibilisation
& concertation



Fonctionnalités
& milieux naturels

Nouveaux projets de restauration hydromorphologique du Contrat de rivière des 4 vallées

Objectif 2020 : en cours ⌚

Montant du programme : 35 300 € HT

Extrait du diagnostic réalisé sur le Girand à Meyssiez



Le SIRRA a lancé en 2020 un marché de maîtrise d'œuvre confié au bureau d'études EGIS EAU pour 3 projets de restauration hydromorphologique :

- L'Ambalon à Savas-Mépin et Moidieu-Détourbe
- Le Girand à Meyssiez
- Le Charavoux à Charantonay

Ils répondent à des **enjeux prioritaires qui s'inscrivent dans le programme d'actions du Contrat de rivière**. En raison de la pandémie liée à la COVID19, **seule la phase de diagnostic a pu être réalisée en 2020**, le processus de concertation sera

réalisé en 2021 afin de construire des projets consensuels.

La réalisation des travaux est prévue en 2022 ou 2023 selon les scénarios des différents projets.



Prévention inondation



Sensibilisation & concertation

Concertation publique pour le projet hydraulique de Saint Siméon de Bressieux

Objectif 2020 : en cours ⌚

Montant du programme : 4 200 000 € HT

Réunion publique de concertation octobre 2020



A l'issue de la validation en COPIL en février 2020, du schéma d'aménagements hydraulique et environnemental, le SIRRA et la commune ont mis en place un processus participatif pour faciliter la compréhension des actions projetées sur le territoire. Lancé en septembre avec le prestataire Respublica,

il s'articule autour d'**ateliers collectifs ou de rencontres individuelles**. Sur le dernier trimestre 2020 se sont déroulés :

- Une réunion publique (85 participants) ;
- Une dizaine de réunions bilatérales.

La suite du processus se poursuivra sur l'année 2021 pour un achèvement prévu en juillet.

Parallèlement, propriétaires (30 sur 108) et exploitants agricoles (17 sur 17) ont été rencontrés, de manière individuelle, pour un diagnostic des incidences du projet sur les propriétés et les exploitations, par nos partenaires : la SAFER et la Chambre d'Agriculture de l'Isère.



Prévention inondation

Protection contre les crues de la Combe Bleue à Chuzelles

Objectif 2020 : reporté ?

Renaturation de la Gère à Vienne

Suite aux inondations de 2018 de la Combe Bleue localisée sur la commune de Chuzelles et aux travaux d'urgence engagés entre 2018 et 2019 pour remédier aux désordres, le SIRRA a **souhaité poursuivre ses démarches en lançant une réflexion**

sur les scénarios possibles d'aménagements permettant d'agir sur les problématiques d'inondation observées.

Toutefois, la consultation de bureaux d'études réalisée fin 2020 a été infructueuse, obligeant le

SIRRA à **redéfinir sa stratégie.**

Cette dernière s'oriente vers le rachat de l'habitation impactée afin de déconstruire la maison et réaménager le site.



Sensibilisation & concertation



Fonctionnalités & milieux naturels

Étude de faisabilité sur la Pérouse

Objectif 2020 : en cours ⌚

Montant du programme : 37 237 € HT

Digues en mauvais état et contaminées par la Renouée du Japon



Le SIRRA a lancé en 2020 **une étude de faisabilité pour la restauration hydro-morphologique de la Pérouse** situé sur les communes de Viriville et de Thodure entre le passage à gué des Fontaines et la confluence avec le Rival. Cette opération

est engagée en vue de **répondre à des enjeux hydrauliques et écologiques**. Elle est confiée au bureau d'études EAU et TERRITOIRES.

L'année 2020 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic complet du tronçon sur les volets hydraulique,

écologique, géotechnique et agricole.

Trois réunions de concertation seront organisées en 2021 afin de construire un projet le plus consensuel possible.



Maison de la cascade montée Saint Marcel



Prévention inondation

Travaux de démolition de la maison de la Cascade à Vienne

Objectif 2020 : en cours 🕒

Montant du programme : 190 000 € HT

Une opportunité d'achat de la maison dite «de la Cascade» s'est concrétisée pour le SIRRA en début d'année 2020. Le principe de précaution face au risque d'inondation torrentielle pesant sur l'habitation située au 96 montée St Marcel à Vienne, aura eu raison de l'achat, puis de la démolition de la bâtisse.

Après une analyse comparative des coûts de mise en sécurité pour protéger le bien contre les inondations VS les dépenses nécessaires pour le rachat de la maison et sa démolition, **il s'est avéré que la suppression de l'enjeu bâti était la solution la moins couteuse.**

Une demande de financement de l'opération par la mobilisation du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier) a été déposée auprès de l'Etat, et accordée à hauteur de 100% des dépenses prévisionnelles. **Les travaux pour sa démolition ont débuté et s'achèveront début 2021.**



Plan d'aménagement du projet



Prévention inondation



Fonctionnalités & milieux naturels

Projet de restauration de la combe du Mariage en aval de Septème

Objectif 2020 : reporté ?

Montant du programme : 284 000 € HT

Le SIRRA avait validé en 2019 un projet de restauration écologique et de protection contre les inondations de la combe du Mariage en aval du bourg de Septème.

Ce projet répond à des enjeux prioritaires qui

s'inscrivent dans le programme d'actions du Contrat de rivière des 4 vallées. L'année 2020 devait être consacrée aux négociations foncières avec l'ensemble des propriétaires et exploitants concernés par le projet.

Malheureusement, en raison de la pandémie de la Covid-19, **ces négociations n'ont pu avoir lieu en 2020 et sont reportées à 2021.**





Fonctionnalités
& milieux naturels

Aménagement de la zone humide du Barbaillon : expertise sur la zone humide de chèvre noire

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant du programme : 5 000 € HT



Aménagement de zones humides: expertise Zone humide pour ERC

Le projet d'aménagement de la zone humide du Combeau à Bévenais vient remplacer celle située sur chèvre noire à Gillonnay. Afin de tenir compte au mieux des impacts générés par ce déplacement, **le SIRRA a réalisé une expertise naturaliste du site pour faire des propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (démarche ERC)**. Cette expertise réalisée par Nicolas Souvignet, expert naturaliste, a

pour objectifs de :

- actualiser les observations naturalistes afin de préciser et hiérarchiser les enjeux naturalistes actuels tout en prenant en compte les données historiques,
- expertiser la zone humide potentielle (statut réglementaire, délimitation...) par des relevés de végétations, d'habitats et des sondages pédologiques,
- proposer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sur site et sur la future zone humide

d'infiltration de Combeau à Bévenais. Ces propositions seront soumises pour arbitrage aux élus du SIRRA et seront intégrées au programme d'aménagement de la future zone humide. En 2021 le SIRRA lancera un marché de maîtrise d'œuvre au 2eme semestre de l'année pour mener la démarche de concertation et la phase opérationnelle du projet (maîtrise d'œuvre et travaux).

Zone humide de chèvre noire





La Gère est contrainte latéralement par des murs en béton



Lancé en 2019, le projet de restauration de la Gère à Eyzin-Pinet sur un tronçon d'un kilomètre vers le lieu-dit « Chez Monsieur » est porté par le SIRRA avec le bureau d'études NATURASCOP. L'objectif est d'**améliorer le fonctionnement éco-morphologique en vue de réduire les risques d'inondation liés aux crues et de favoriser une meilleure qualité**



Sensibilisation & concertation



Fonctionnalités & milieux naturels

Validation du scénario de restauration de la Gère à Eyzin-Pinet

Objectif 2020 : terminé ✓
Montant du programme : 650 000 € HT

de l'eau et des milieux aquatiques. Ce projet a fait l'objet d'un processus participatif, organisé autour de deux réunions de concertation aux cours desquelles **les participants ont exprimé leurs attentes et craintes et échangé sur les scénarios proposés.** Le choix et la validation du scénario faisant consensus ont été effectués en début d'année 2020. Le

montant des travaux est estimé à 650 000€ HT. Les négociations foncières avec les propriétaires riverains impactés par les travaux et la préparation des dossiers réglementaires sont en cours de réalisation.

La phase d'instruction qui en suivra portera le début des travaux en 2021.



Crue de 2014 au niveau de l'exploitation maraîchère à Eyzin-Pinet



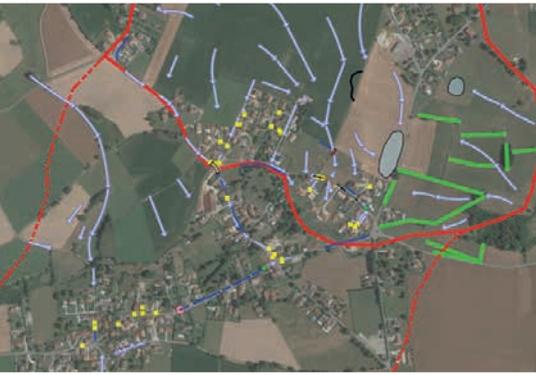
Prévention inondation

Combe de Vaux : un scénario d'aménagement alternatif de prévention des inondations

Objectif 2020 : en cours ⌚
Montant du programme : 4663 € HT

proposé la création de murets pour empêcher l'eau de pénétrer dans les bâtiments et l'élargissement des fossés existants afin récupérer les eaux. Ce scénario nécessite un complément d'étude sur la reprise d'un ouvrage de franchise-

ment au niveau de la RD. **Il sera validé début 2021 pour espérer les premiers travaux fin 2021.** Le coût des travaux est estimé entre 423 000 € et 477 000€ HT.



Prévention inondation

Etude de prévention des coulées d'eaux boueuses à Ste-Anne-sur-Gervonde

Objectif 2020 : en cours ⌚

Montant du programme : 25 900 € HT

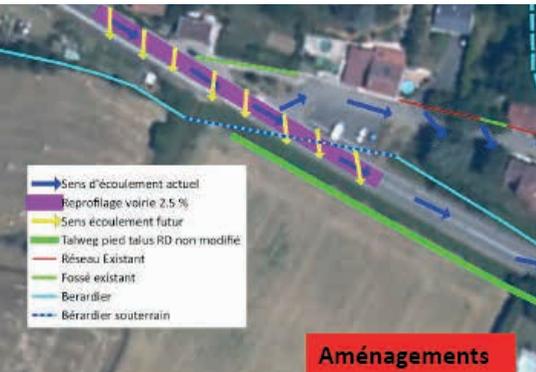
Représentation des ruissellements sur la commune de Ste Anne sur Gervonde

Sur la commune de Sainte-Anne-sur-Gervonde, les habitations du secteur du Haut Pellet sont impactées par des inondations issues de coulées d'eaux boueuses lors d'épisodes pluvio-orageux.

Dans ce contexte, le SIRRA a engagé en 2020 une étude de faisabilité afin de définir les mesures à mettre en œuvre pour résorber cette problématique au travers d'actions visant les pratiques culturelles et la mise en place

d'aménagements hydrauliques. Elle est réalisée par le bureau d'études AMETEN.

L'étude financée à 50% par le SIRRA et 50% par le Département de l'Isère annonce des rendus pour mi-2021.



Prévention inondation

Le projet concerté pour la prévention des inondations à Jardin en cours de validation

Objectif 2020 : en cours ⌚

Montant du programme : 45 000 € HT

Reprofilage de la route départementale 538 à Jardin

Suite à l'adoption du scénario d'aménagement lors des précédentes phases de concertation, les données topographiques nécessaires à la réalisation de l'avant-projet ont été livrées. Le bureau d'études PROGEO a pu établir l'avant-projet qui détaille plus précisément les travaux à réaliser et les coûts associés pour améliorer le réseau d'eau pluvial et gérer les ruissel-

lements sur la route départementale. Le SIRRA n'étant compétant ni en matière d'eau pluviale ni en matière routière, des discussions seront engagées début 2021 avec Vienne Condrieu Agglomération et le Département de l'Isère pour le transfert de la maîtrise d'ouvrage du projet aux collectivités concernées.

Le coût des travaux d'assainissement et de ruissellement pluvial

est estimé à 259 000€ HT tandis que le coût des travaux de reprofilage de la route départementale est estimé à 78 000€ HT.

Les premiers travaux sont attendus en 2022 suite à l'engagement des négociations foncières et des validations réglementaires.



Prévention inondation

Le projet du bassin d'infiltration de la combe Combayoud a été approuvé

Objectif 2020 : en cours

Montant du programme : 534 000 € HT

Zone d'implantation du futur bassin



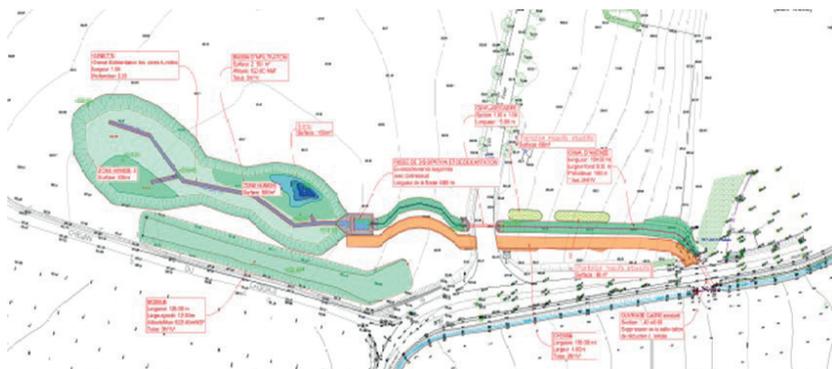
Le projet du bassin d'infiltration de la combe Combayoud est un aménagement **visant à déconnecter les eaux du ruisseau de la combe Combayoud du système de la STEP des Charpillates.** Le dossier réglementaire, déposé en novembre 2020 a été approuvé. Il doit permettre l'autorisation par l'Etat de lancer les travaux début 2022. Ce projet permettra de **supprimer la majeure partie des déversements d'eaux usées**

intervenant dans le milieu naturel lors des orages par saturation du réseau de collecte unitaire, qui accueille à la fois les eaux usées et les eaux de pluie. **Il sera aussi l'occasion de réaliser un milieu humide, permettant d'accroître la biodiversité locale.** L'aménagement est basé sur la réalisation d'un bassin (dont l'accent sera porté sur l'aspect naturel et l'intégration paysagère), muni d'une zone d'infiltration préférentielle,

dans laquelle la totalité des eaux de la combe Combayoud seront détournées. La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études HYDRETTUDES.

Ce projet est financé à 70% par l'Agence de l'eau et 10% par le Département de l'Isère dans le cadre du Contrat des bassins Bièvre Liers Valloire et Sanne.

Schéma d'aménagement du bassin d'infiltration





Seuil de la Fonderie d'Argent



Sensibilisation & concertation



Fonctionnalités & milieux naturels

Assistance technique pour la restauration de la continuité écologique sur les 4 vallées

Objectif 2020 : en cours ⌚



Le SIRRA a pour rôle d'assurer une gestion d'ensemble de la mise en conformité des ouvrages transversaux faisant obstacles à la continuité écologique (transit piscicole et sédimentaire). Il apporte son assistance technique aux propriétaires d'ouvrages,

classés en liste 2, par la rédaction d'un marché de maîtrise d'œuvre et le suivi du projet jusqu'à réception des travaux. Plusieurs projets, portés par l'EPORA, les villes de Vienne et de Pont Evêque et l'entreprise MUNKSJO, sont en cours d'élaboration.

Une nouvelle convention d'assistance technique a également été signée fin 2020 avec FIMALAC, propriétaire de l'ouvrage de la « Fonderie d'Argent ». Les travaux sont prévus pour 2022 ou 2023 selon les projets.



Bassin de Milieret



Gestion de l'eau

Déconnexion des eaux du Biel du réseau d'assainissement à La Côte Saint André

Objectif 2020 : en finalisation ...

Montant du programme : 85 000 € HT

Le cours d'eau du Biel traversant la Côte-Saint-André transite par le bassin de Milieret avant d'alimenter le réseau d'assainissement connecté à la station d'épuration des Charpillates. Une étude de faisabilité a conduit en 2020 au lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux visant la

déconnexion du Biel du réseau d'assainissement et la requalification du bassin de rétention de Milieret en bassin d'infiltration. Pour le portage de ce projet une **convention de co-maitrise d'ouvrage fut établie entre le SIRRA et la commune.** L'aménagement, qui se résume en l'obstruction des buses de sortie et

la création d'une zone de décantation au sein du bassin existant, répond à un régime déclaratif au droit de la « Loi sur l'Eau » dont le dossier réglementaire est en cours d'instruction. **Le démarrage des travaux est prévu pour le second trimestre 2021.**



Pont du Joux obstrué



Le projet sur le Joux et le Maras à Luzinay a fait l'objet d'une étude complémentaire.

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant du programme : 11 825 € HT

Les résultats de l'étude complémentaire réalisée par Setec hydratec et demandée pour mieux **répondre aux enjeux de protection contre les inondations, ont été rendus fin 2020.**

Ce complément d'étude a permis :

- L'intégration de données topographiques récentes (2020)
- L'optimisation des solutions techniques étudiées en amont

pour optimiser les impacts fonciers

- L'ajout de linéaires de cours d'eau (en aval des stades)
- L'intégration des contraintes des gestionnaires de réseau (Vienne Condrieu Agglomération et GRDF)

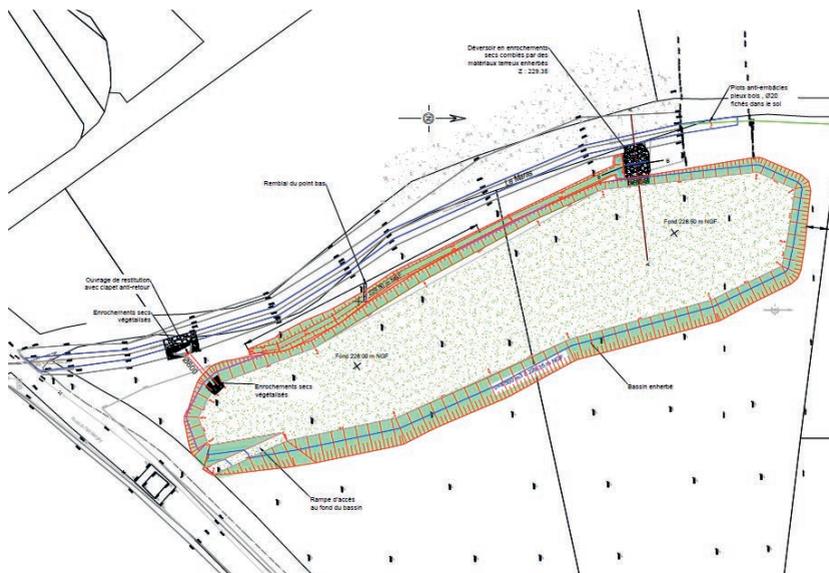
Des arbitrages sur le dossier vont être réalisés, au stade AVP, pour valider le projet au niveau de protection Q30.

Ce projet est soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau et

un négociateur foncier au cabinet Sotis a été recruté pour la mise en œuvre des travaux sur les propriétés privées.

D'autre part **l'entretien de la végétation et le curage du Joux ont été réalisés pour gérer les zones à enjeux fin 2020.**

Avant projet de création d'un bassin de rétention sur le Maras



Gestion
de l'eau

Etude pour la surveillance, l'alerte et la gestion de crise sur le territoire du SIRRA

Objectif 2020 : en cours 🕒

Montant du programme : 199 775 € HT

Piezometre
de la Véga

L'étude pour la surveillance, l'alerte et la gestion de crise sur le territoire du SIRRA a pour objectifs **d'améliorer et renforcer la surveillance des cours d'eau** et de la ressource en eau (nappes phréatiques). Après la réalisation d'un inventaire exhaustif des dispositifs de mesures existants et le recensement des besoins des acteurs locaux, des scénarios de renforcement des dispositifs de surveillance seront proposés. Un scénario sera choisi après concertation. Il

sera décliné opérationnellement et précisera la localisation des différents points de suivi, les instruments et outils de mesures utilisés (capteurs, transmission des données...), les seuils de vigilance hydrologiques fixés, les systèmes d'anticipation/prévision à prévoir et l'organisation des moyens humains autour du dispositif retenu, en cohérence avec l'organisation de gestion de crise locale. Sur le bassin versant des 4 Vallées, ce diagnostic est complété par la proposition d'un

« Protocole d'information pour la gestion de crise au SIRRA ».

Il s'agit d'une stratégie d'organisation, de communication et d'information pour la gestion de crise inondation. L'objectif est de permettre au SIRRA de **disposer d'un outil opérationnel permettant d'améliorer les synergies, l'efficacité et l'efficience de l'organisation de crise entre tous les acteurs concernés du territoire**, pendant toute la durée de la crise.

Echelle limnimétrique sur
le Sévenne à
Chuzelles





Fonctionnalités
& milieux naturels

Restauration de la Gère au droit des anciennes usines de Bocoton

Objectif 2020 : reporté ?

*Friche industrielle
de Bocoton en rive
droite de la Gère*



Le SIRRA a travaillé sur un projet de restauration de la Gère au droit des anciennes usines Bocoton, ce projet **consiste principalement à restaurer le lit de la rivière en lui redonnant une morphologie plus**

adaptée et intéressante d'un point de vue éco-morphologique. Plusieurs scénarios ont été développés par le bureau d'études NATURASCOF mais ils dépendent du devenir de la friche industrielle qui compose la

berge en rive droite. Le projet est **reporté en attendant une décision sur le projet de requalification de la friche industrielle de Bocoton** sous maîtrise d'ouvrage de l'EPORA.



Prévention
inondation

Un nouveau scénario pour la combe Rémoulon-Valeron à Pont-Evêque en cours d'étude

Objectif 2020 : en cours ⌚

Montant du programme : 6062 € HT

*Crue de 2014 au
niveau de la route
départementale 75
à Pont-Evêque*

Pour protéger les biens et les personnes en bordure du ruisseau de la combe Rémoulon-Valeron sur la commune de Pont-Evêque, **un scénario d'aménagement avait été retenu en 2018 par le Syndicat rivières des 4 Vallées. En raison des coûts importants des aménagements envisagés par rapport**

aux enjeux présents, le SIRRA a étudié un scénario d'aménagement alternatif sans reprise du dimensionnement du pont de la route départementale. Le bureau d'études PROGEO Environnement a étudié la modification du profil de la route départementale pour orienter les eaux vers

une zone de stockage qui sera créée en rive gauche du ruisseau, sur des terres agricoles. Deux scénarios sont proposés pour un montant variant de 350 000 à 590 000€ HT.

Le choix d'un scénario est prévu pour le 2ème trimestre 2021.

Zoom sur...

les acquisitions foncières

Le bilan 2020 des acquisitions foncières par le SIRRA révèle une hausse de 74% par rapport à l'année 2019.

***1 maison achetée en vue de sa démolition**

Une première pour le SIRRA en 2020 : l'achat d'un bien bâti en vue de le démolir (cf. article Maison de la Cascade)

***6,4 ha acquis**

3 ventes auront été finalisées en 2020 : la maison du 96 montée St Marcel à Vienne, les emprises des travaux achevés de restauration de la Gère au niveau du gué du Recours à Eyzin-Pinet qui correspondent à l'espace de bon fonctionnement, ainsi qu'une partie de la vente des parcelles sélectionnées pour le projet de création d'une zone d'infiltration du Barbaillon à Bévenais.

***9,7 ha mis en réserve**

Une nouvelle réserve foncière intègre le patrimoine foncier du SIRRA : le transfert des 9,7 ha mis en réserve par la commune de St Siméon de Bressieux auprès de la SAFER en 2016, en prévision de la compensation des impacts du projet de prévention des inondations de la Baïse et de renaturation de la Rivière Vieille. La prise en charge des frais de portage est désormais de la compétence du SIRRA.

***4 ha sous accord de vente**

En prévision des projets à venir, la recherche d'accords de vente à l'amiable est constamment en cours : un compromis a été signé en 2020 sur le tènement des anciens terrains de camping de Vienne, situé dans la zone artisanale de Leveau.

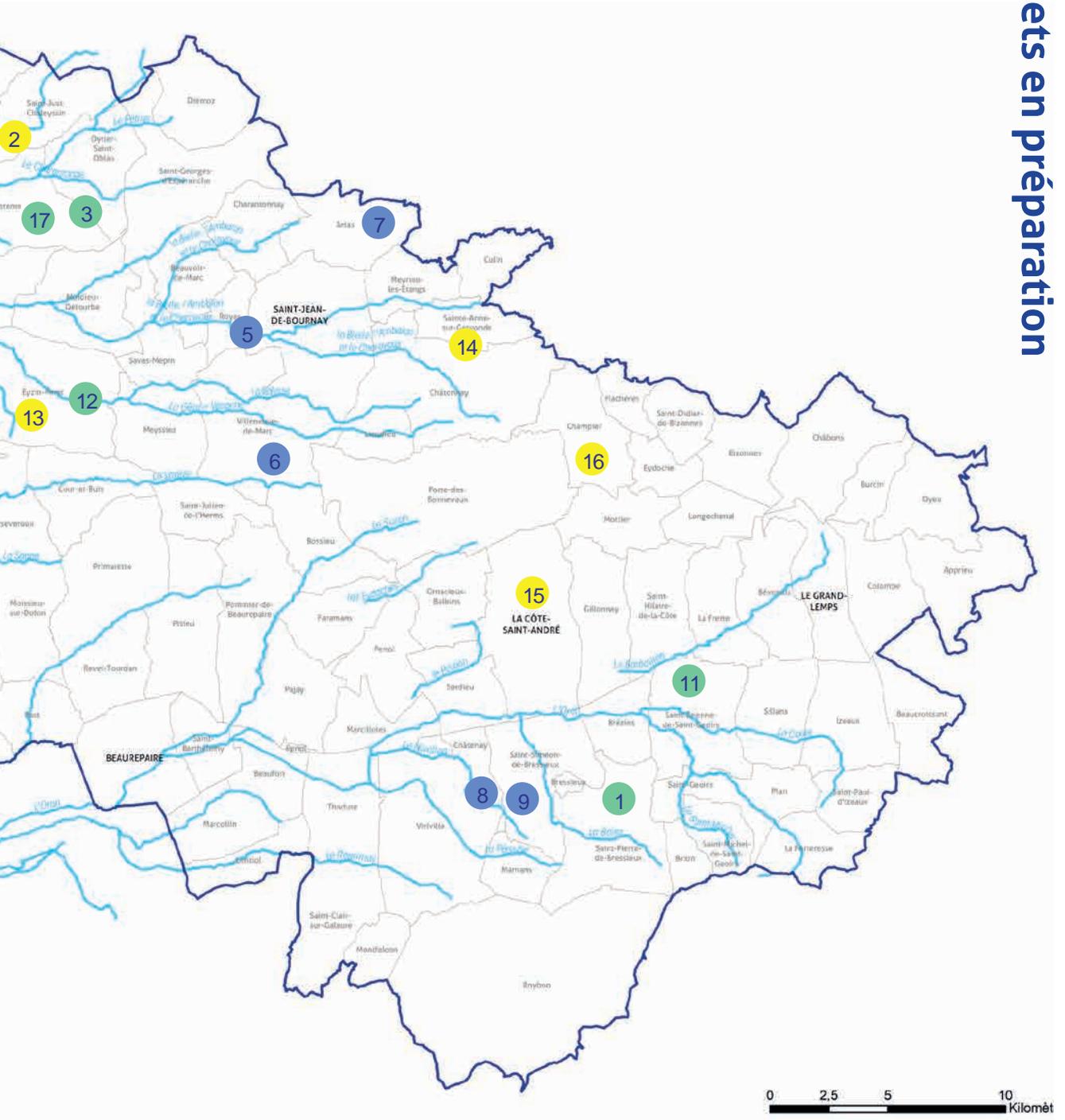


Cartographie des projets du SIRRA

- Prévention des inondations (PI)
- Gestion des milieux aquatiques (GEMA)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- 1- La Baïse et la rivière Vieille à St-Siméon de Bressieu
- 2- La Sévenne
- 3- Le Baraton à Septème
- 4- Secteur Bérardier à Jardin (ruissellement)
- 5- L'Ambalon à Savas-Mépin et Moidieu-Détourbe
- 6- Le Girand à Meyssiez
- 7- Le Charavoux à Charantonnay
- 8- La Pérouse à Thodure et Viriville
- 9- Le gué des Gargonnes Viriville
- 10- La maison de la Cascade à Vienne
- 11- Le Barbaillon à St-Etienne de St-Geoires
- 12- La Gère chez Monsieur à Eyzin-Pinet
- 13- La Combe de Vaux à Eyzin-Pinet
- 14- Ste-Anne sur Gervonde (ruissellement)
- 15- Le Biel à La Côte-St-André
- 16- La Combe Combayoud à Champier
- 17- La Combe du Mariage à Septème
- 18- La Combe Remoulon-Valeron à Pont-Evêque
- 19- Le Joux et le Mara à Luzinay





L'entretien des rivières et des ouvrages



Prévention inondation



Fonctionnalités & milieux naturels

Trois nouveaux plans de gestion de la végétation en cours de validation

Objectif 2020 : en cours ⌚

Extrait cartographique d'un plan de gestion

Trois nouveaux plans de gestion de la végétation sont en cours de validation. Ils portent sur les bassins versants de la Sanne, Bièvre Liers Valloire et de la Véga/Vesonne/Ambalon/Gervonde. La rédaction des plans de gestion (méthodo-

logie, relevé terrain, programmation) s'est étalée sur l'année 2020. Cependant, de nouvelles modalités concernant l'instruction des dossiers réglementaires (Déclarations d'Intérêt Général) sont apparues en cours d'année, nécessitant

quelques ajustements. Par conséquent, la finalisation de ces plans de gestion et l'obtention des Déclarations d'Intérêt Général sont attendues pour mi 2021.



Prévention
inondation



Fonctionnalités
& milieux naturels

Entretien des ouvrages et rivières sur le territoire du SIRRA

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant du programme : 145 800 € HT

Fauche de la
Renouée sur Salaise

4 Vallées

La mise en œuvre du plan de gestion de la végétation de la Sévenne s'est poursuivie et celui de la Gère a débuté (seuls territoires avec une Déclaration d'Intérêt Général active) avec la réalisation de travaux sur les communes de : Luzinay (Joux et Maras), Lieudieu (Gère), Meyssiez (Gère), Eyzin-Pinet (Gère), Pont-Évêque (Gère) et Vienne (Gère).

Le montant total des travaux s'élève à 37 000 €HT (Charly Nature et Aménagement Saunier Création).

Varèze

La première tranche du nouveau plan de gestion a été mise en œuvre en 2020 sur la Varèze et le Saluant. Ainsi, les communes de Saint Prim, Cour et Buis, Monsteroux-Milieu, Vernioz et Auberive sur Varèze ont fait l'**objet de travaux afin d'entretenir les plantations réalisées sur le Saluant**, abattre quelques arbres dangereux et enlever des embâcles ciblés afin de **limiter les risques d'inondation**.

Le montant total des travaux s'élève à 27 500 €HT (Idverde).

Sanne

L'entretien des digues de Salaise sur Sanne s'est poursuivi sur 2020, avec plusieurs passages de fauche de la Renouée étalés sur une grande partie de l'année 2020.

Ces travaux ont été complétés par l'abatage d'arbres dangereux et la taille de bosquets.

Le montant total des travaux s'élève à 49 000 €HT (Idverde).

Bièvre Liers Valloire

Sur le bassin versant BLV, l'entretien **s'est principalement concentré sur la gestion des digues de Beaurepaire et du bassin d'infiltration de Penol.**

Le montant total des travaux s'élève à 32 300 €HT (Idverde).

Enlèvement d'un
embâcle sur la
Varèze





Prévention
inondation

Régularisation des digues : le dossier presque finalisé sur la Sanne

Objectif 2020 : en cours 🕒

*digue en remblai
le long de la Sanne*

Le SIRRA doit règlementairement demander à l'Etat l'autorisation des systèmes d'endiguement qui protègent des zones urbanisées. Il s'agit de définir son patrimoine (les ouvrages intervenant dans la protection), le niveau de service (crue cinquantennale ? centennale ?) ainsi que les modalités d'entretien et de gestion de crise. L'intérêt pour le Syndicat est que l'**autorisation de ses**

ouvrages le dégage de sa responsabilité juridique en cas de crue supérieure au niveau de protection : la nature est toujours plus forte que l'Homme ! La régularisation administrative des ouvrages demande des efforts importants : la réalisation d'une étude de danger (EDD) et la maîtrise foncière des systèmes d'endiguement. Sur les 6 km de digues de la Sanne aval, cette dynamique est en cours, l'EDD, engagée par l'ancien

syndicat hydraulique s'est terminée cette année et les négociations foncières sont en cours. L'acquisition des parcelles privées est chiffrée à ce stade à 180 000€.

Sur les bassins de la Varèze, du Dolon et des 4 vallées, le recensement des digues est engagé dans le cadre des études générales en cours, il reste à lancer la même démarche sur le bassin Bièvre-Liers-Valloire.

*digue en remblai
le long de la Sanne*



Zoom sur...

Les invasives

Généralement le fruit d'une importation, ces espèces envahissantes trouvent des conditions idéales pour leur développement sans aucun prédateur capable de limiter leur extension. **Elles colonisent et fragilisent les berges, limitent le développement d'autres espèces à cause d'un système racinaire trop superficiel.** C'est aussi la 2ème cause de perte de biodiversité dans le monde.

Sur le territoire du SIRRA des mesures sont prises pour limiter au mieux leur développement. Les entreprises de travaux doivent prendre des précautions adaptées et des campagnes d'entretien de la végétation ciblent certaines zones envahies.

Jussie, Buddleia (ou arbre à papillons), Robinier faux-acacia, Bambou et la plus préoccupante, la Renouée du japon. Cette invasive qui s'est propagée en masse, empêche le développement des autres végétaux en les privant de lumière et en dégageant des molécules toxiques. Une fois implantée, il est difficile de l'éradiquer et elle se propage très facilement, principalement le long des cours d'eau ; les crues et la dynamique fluviale, qui érodent les berges et emportent les rhizomes vers des milieux vierges de toute concurrence, facilitent sa dispersion.

Comment les éradiquer ?

Pour lutter contre ces espèces envahissantes, plusieurs méthodes sont possibles, mais il n'existe malheureusement pas de solution miracle. L'arrachage massif et régulier reste la solution la plus efficace. Pour éviter leur dissémination, les tiges doivent être soigneusement regroupées pour sécher en évitant le contact avec l'eau et le sol. Planter des essences locales adaptées (aulne, noisetier...) sur les zones concernées permet également de leur faire concurrence.





Qualité de l'eau

Bilan des « démarches captages prioritaires » finalisé

Objectif 2020 : en finalisation ...

Captage prioritaire de Manthes.

En 2019, **l'Agence de l'eau RMC a impulsé un état des lieux des démarches captages prioritaires sur les bassins versants des 4 Vallées et de Bièvre Liers Valloire**. Le SIRRA a porté cette analyse, en collaboration avec les sept collectivités gestionnaires employant les animateurs « captage prioritaire » du territoire d'étude ; la commune de St Rambert d'Albon, les Communautés de communes de Bièvre Est, Bièvre Isère, Entre Bièvre et Rhône et les Syndicats des eaux du Brachet, d'Epinouze-Lapeyrouse-Mornay et de Valloire-Galaure ont partagé leurs expertise

et retours d'expérience.

Au-delà de l'amélioration des résultats sur la qualité des eaux, (baisse moyenne des nitrates et tendance plus nuancée sur les pesticides en raison de l'apparition de nouvelles molécules - Cf. Rapport annuel 2019), **cette étude met en évidence les actions menées et met en lumière l'engagement des collectivités gestionnaires et les efforts réalisés, notamment par les acteurs agricoles.**

De nombreuses propositions concrètes seront à engager suite à cette analyse :

- favoriser les échanges de pratiques entre

agriculteurs (groupes de travail, visites de terrains...),

- renforcer la communication et envisager des outils mutualisés pour sensibiliser autour des bonnes pratiques et habitudes de consommation,
- utiliser les outils fonciers (achat de parcelle, convention d'utilisation...),
- développer les cultures à bas niveau d'intrants ...

Ce bilan, fruit d'un travail collaboratif de près de deux ans, a été finalisé en 2020 et sera présenté à l'ensemble des membres du Copil de cette étude au premier trimestre 2021.

Études et animations pour la gestion des milieux naturels et de la ressource en eau



Le miscanthus une culture bas intrant

Pour que les démarches vertueuses pour la qualité de l'eau s'accompagne d'une juste rémunération pour les agriculteurs, les acteurs du territoire, avec l'appui du SIRRA, continuent d'œuvrer pour le développement de filières bas-intrants sur le territoire.

A ce titre, Bièvre Isère Communauté a lancé en 2020 **une étude d'opportunité technico-économique de la culture du miscanthus et de sa valorisation** (essentiellement chaudière biomasse). Elle a été confiée à un partenariat Chambre d'agriculture-AGEDEN et **montre des perspectives très intéressantes de performances environnementales et de**



Qualité
de l'eau

Les efforts au service des filières bas-intrants portent leurs fruits

Objectif 2020 : en cours ⬇️

prix, à la fois pour les agriculteurs et la collectivité. La constitution de la filière poursuivra sa route en 2021 en essayant de trouver des projets de construction appropriés pour le chauffage au miscanthus cultivé sur des Aires d'Alimentation de captages prioritaires de Bièvre Isère Communauté.

Autre démarche notable : les contrats Ec'Eau Responsable développés par la maison François CHOLAT

Des contrats de production, sur les zones de captages prioritaires, dont le cahier des charges limite l'impact des cultures sur l'eau souterraine.

Suite à l'absence de contractualisation en

cultures de printemps en 2020, la maison F.CHOLAT, en concertation avec les partenaires, a fait le choix d'une valorisation fixée à 150€/ha pour l'agriculteur, sur toutes les cultures (y compris d'hiver) qui seront engagées sous cahier des charges «Ec'Eau Responsable». Ce principe a permis la poursuite des contractualisations de cultures d'hiver 2020-2021 sur plus de 110 ha pour les AAC (Aires d'alimentation de captage) du territoire du SIRRA. Cette nouvelle formule laisse également apparaître un intérêt pour les cultures de printemps 2021.



Fonctionnalités
& milieux naturels

Validation du bilan de fonctionnement de trois zones humides

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant du programme : 63 000 € HT

Marais de
Chavaroux



L'étude pour l'élaboration des plans de gestion sur les communes de Moidieu-Détourbe, Septème, Artas et Charantonnay, ciblés sur les zones humides de la Vésonne, de la Combe du Mariage et du Marais de Chavaroux, a été lancée en 2019. Elle a été confiée au bureau d'études SCE.

L'année 2020 a été consacrée à la finalisation des campagnes de terrain et à la défini-

tion de l'état des lieux (phase 1 de l'étude) et du diagnostic (phase 2) de ces zones humides. Les résultats de **ces investigations ont permis de présenter le bilan des usages, des fonctionnalités hydrauliques et hydrologiques et des inventaires faunistiques et floristiques** de ces zones humides aux élus, usagers, partenaires techniques et services de l'Etat, réunis en comité de suivi de l'étude.

Les phases 1 et 2 de l'étude ont ainsi été validées par le comité de suivi, permettant d'engager la phase 3 de définition des grandes orientations de gestion, pour une validation prévue au printemps 2021. **Les programmes d'actions des plans de gestion qui en découleront devraient quant à eux être validés à l'automne 2021, après une phase de concertation.**

Marais de
Chavaroux



Études et animations pour la gestion des milieux naturels et de la ressource en eau



— Aire d'Alimentation de Captage (AAC)

— Zone de Protection de AAC (ZP-AAC)

- - - PPE : périmètre de protection éloignée
- - - PPR : périmètre de protection rapprochée
- - - PPI : périmètre de protection immédiate

Zoom sur...

Les captages prioritaires : protéger les zones sensibles autour, pour préserver l'eau potable.

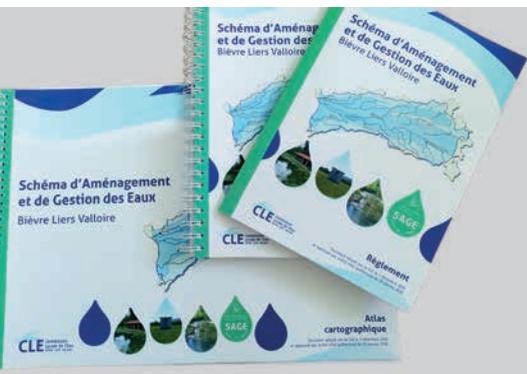
L'eau potable, sur les bassins versants des 4 vallées du Bas Dauphiné et de Bièvre Liers Valloire, provient des ressources souterraines. Sensibles aux pollutions, 16 captages ont été classés prioritaires par le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau), pour que des actions durables, en faveur de la qualité de l'eau potable soient mises en place.

Réglementairement, tous les captages d'eau ont des périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné) qui définissent des restrictions pour les usagers du secteur.

Pour aller au-delà et améliorer la qualité de l'eau des captages les plus sensibles, la démarche « captage prioritaire » a été définie au niveau national. Elle se déroule en 6 étapes :

1. Délimitation de l'aire d'alimentation du captage (AAC).
Zone sur laquelle toute l'eau qui s'infiltré ou ruisselle, rejoint le captage
2. Mesure de la qualité de la nappe (nitrates et pesticides)
3. Identification des sources de pollution présentes sur l'aire d'alimentation (agricoles, domestiques, urbaines et industrielles)
4. Délimitation d'une zone de protection. Cette zone (ZP) fait l'objet d'un arrêté préfectoral de délimitation. C'est sur ce périmètre que porte essentiellement le programme d'actions
5. Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions visant à réduire et maîtriser l'utilisation des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de l'eau.
6. Suivi et mesure des résultats

La communication et la sensibilisation



Sensibilisation & concertation

Transmettre et vulgariser le contenu du SAGE Bièvre Liers

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant : 2300 € HT

Documents constitutifs du SAGE



La qualité et l'ampleur des travaux engagés par la CLE ont été largement salués lors de l'approbation du SAGE Bièvre Liers Valloire. Pour rendre hommage à ce travail, l'ensemble des documents (PAGD, Atlas et règlement) ont été mis en page et imprimés. Pour faciliter sa diffusion à plus grande

échelle, des DVD ont été produits et remis à toutes les communes du périmètre. L'envoi s'est accompagné d'une lettre d'information, renommée et adaptée aux nouvelles dispositions graphiques établie pour la CLE en début d'année 2020 (nouveau logo et identité visuelle). « L'info de la CLE / la CLE de

l'Info », diffusée en juillet, a été l'occasion de dresser le bilan sur l'activité de 2019 et de faire le point sur les orientations de 2020. **Un livret, synthétisant les objectifs, le contenu des volets et la raison d'être du SAGE a également été réalisé et joint à cet envoi.**



la sensibilisation & la concertation



Sensibilisation & concertation

Une plaquette et un film d'animation pour présenter le SIRRA

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant : 4570 € HT

Film d'animation des compétences du SIRRA – en ligne sur le site internet www.sirra.fr

Pour accompagner la fusion et présenter le nouveau champ de compétences de la structure, **deux outils avaient été inclus au marché de création d'identité visuelle du SIRRA** confiés à l'agence Cerise Noire: une plaquette institutionnelle et un film

d'animation grand public. Territoire, gouvernance, identité, compétences, ce qui fait **Le SIRRA est désormais mis en images pour en offrir une vision globale et une lecture agréable.** La plaquette a été diffusée à l'ensemble des nouveaux élus

du SIRRA (membres du comité syndical, des comités de sous bassin...).

Ces deux supports sont également diffusés lors des réunions et diverses manifestations auxquelles participe le SIRRA.



Sensibilisation & concertation

Le nombre d'abonnés à « La lettre d'info » est en constante augmentation !

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant : 1000 € HT

La lettre d'info. du SIRRA

3 newsletters ont été diffusées cette année grâce à l'outil d'envoi développé par le prestataire du site internet (l'Artisanweb) en début d'année. Partagée prioritairement avec l'ensemble des élus et des partenaires, la diffusion ne fait que s'élargir grâce au module d'inscription en ligne sur le site internet et le

probable relai des lecteurs. De nombreux riverains, citoyens, exploitants agricoles, bureaux d'études... sont venus requalifier la liste de diffusion qui compte aujourd'hui près de 430 inscrits. Les premiers envois s'étaient faits plus largement mais dans **le respect de la loi RGPD, imposant un consen-**

tement écrit pour l'envoi des newsletters, les destinataires n'ayant pas validé l'inscription, ont été retirés de la liste de diffusion. Mais chaque nouvel envoi fait son chemin, générant l'inscription ou la réinscription de nouvelles personnes !



Sensibilisation
& concertation

Prendre un peu de hauteur sur la restauration de rivière

Objectif 2020 : terminé ✓

Montant : 2800 € HT

Vidéos de la Gère
vue du ciel



Travaux emblématiques du contrat de Rivière des 4 Vallées, la restauration de la Gère et celle de la Vesonne **ont fait l'objet d'un protocole de communication incluant la réalisation de films de suivi de chantier et de valorisation de mesures engagées.**

Ces reportages, dont le montage, réalisés par ActuaDrone en 2020, sont désormais disponibles sur le site internet du SIRRA. Ils sont d'excellents supports pédagogiques et de retour d'expérience et sont largement utilisés en réunion pour présenter

à la fois les compétences du SIRRA et les enjeux de la restauration. Une séquence sera ajoutée en 2021 pour présenter l'évolution des travaux avec notamment la reprise de la végétation. Des panneaux pédagogiques seront également implantés sur site.

Vidéo des travaux de la Vesonne



Zoom sur...

Un discours grand public autour de la prévention des inondations

Le PAPI est un outil institutionnel qui donne un cadre de travail et permet la levée de subventions. Un concept difficilement lisible pour le grand public. Pourtant les actions de ce programme concernent de près la population du territoire et demandent leur implication.

Pour **porter le discours de la prévention inondation auprès du grand public** le SIRRA a fait développer (par le Studio Bambo) une traduction grand public du PAPI ; une **identité visuelle propre favorisant l'appropriation** des informations communiquées et une reconnaissance immédiate.

Le message porté est simplifié et humanisé, créant de la sympathie, sans pour autant omettre l'enjeu. Il appelle à l'implication, et la responsabilisation individuelle et collective.

L'accroche est construite comme un dialogue entre deux personnes, deux voisins et la première phrase commence systématiquement par ICI afin d'ancrer cette campagne dans son territoire, **renforcer la notion de proximité** et permettre aux habitants de se l'approprier.

Graphiquement, une trame visuelle symbolise la montée des eaux par une graduation plus ou moins haute (échelle limnométrique) et un visuel central, arboré d'un sourire, qui viennent illustrer la thématique du document dont il est question.

Ces créations portent un regard optimiste sur la réduction de l'impact et appellent à la résilience.



Éléments financiers

Évolution globale de l'activité : CA+RAR 2018 /2019/2020

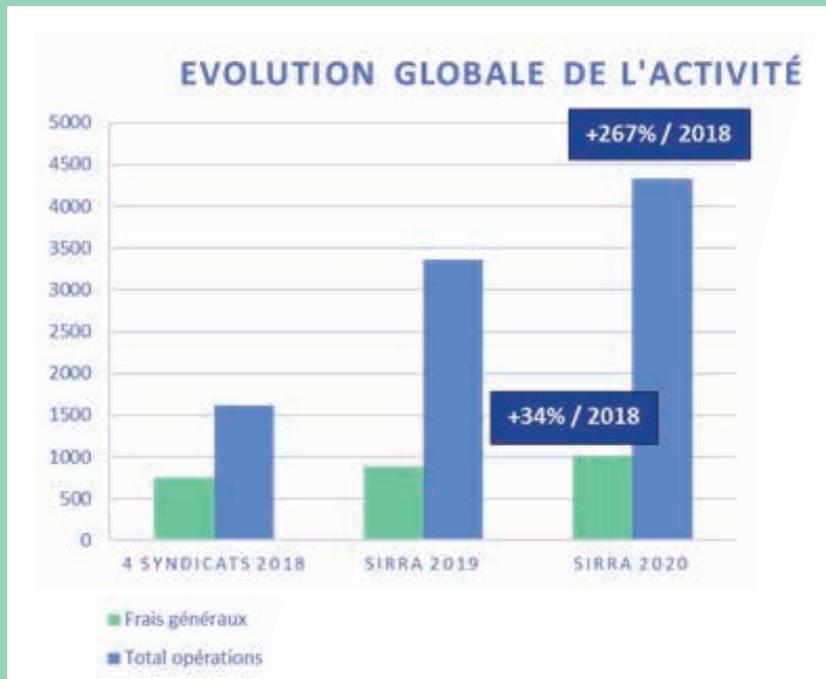
Si la mutualisation des ressources liée à la fusion des quatre syndicats historiques, donnant naissance au SIRRA, a permis de doubler l'activité globale, entre 2018 et 2019, 1M€ d'opérations supplémentaires ont été réalisées/ engagées en 2020 pour atteindre 4.3M€ au total, soit une hausse de 22% par rapport à 2019, et ce dans un contexte de crise sanitaire.

Les efforts ont particulièrement porté sur le foncier et les études et maîtrises d'œuvre préalables aux futurs travaux. Les niveaux de dépenses d'entretien des cours d'eau ont été équitables sur les 3 sous-bassins. Des actions ont débutées sur le bassin Sanne-Varèze.

L'augmentation des frais généraux est liée à l'équivalent de 2 ETP supplémentaires sur 2020 (postes pourvus en 2019 seulement sur une partie de l'année) et une rétroactivité des loyers.

Ainsi le ratio efficacité/coût a doublé et témoigne de la rationalisation des frais généraux.

En K€	4 syndicats 2018	SIRRA 2019	SIRRA 2020	Augmentation 2019/2020
Frais généraux	755	884	1011	13%
Entretien	115	177	163	-9%
Etudes et maîtrise d'œuvre	131	340	856	60%
Travaux	433	935	881	-6%
Foncier	9	72	278	74%
Restes à réaliser investissement	930	1835	2145	14%
Total opérations	1618	3359	4323	22%
Ratio frais généraux/opérations(€/€)	2,03	3,80	4,28	11%



Le Compte Administratif 2020 fait apparaître un résultat cumulé (incluant les excédents et déficits antérieurs) de 534 447,02 € avec :

- **Un excédent de fonctionnement de 834 691,54 €**
- **Un déficit d'investissement de 300 244,50 €**

Le Fonctionnement

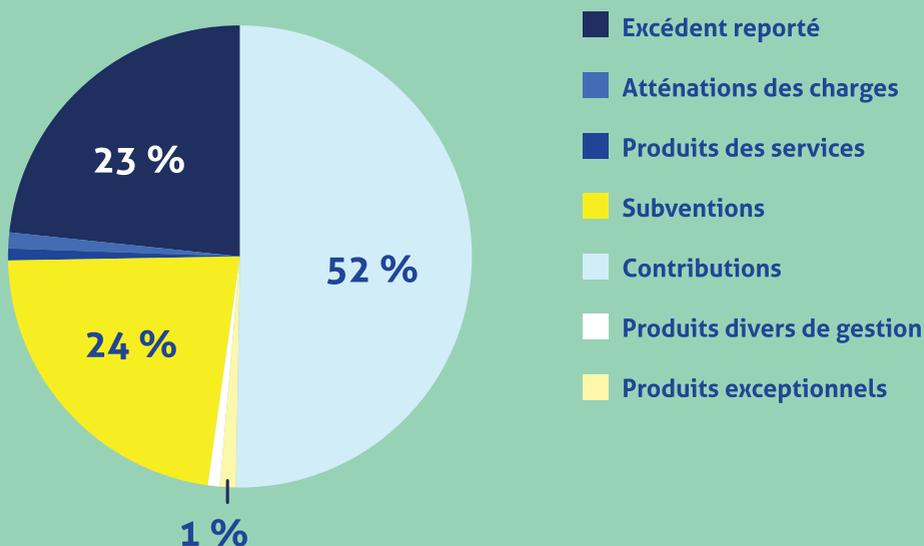
Les actions portées par le syndicat relevant du fonctionnement ainsi que les dépenses de personnel et les charges générales pour les mettre en œuvre, sont financées à hauteur de **52% par les contributions des EPCI et collectivités membres** et à hauteur de **24% grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Département de l'Isère, de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Etat et du FEADER**.

Le SIRRA est un syndicat à vocation technique réalisant essentiellement des études et travaux d'investissements. Ainsi, **les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement les charges de personnel à hauteur de 62% et les dépenses à caractère général dont l'entretien de la ripisylve et des ouvrages pour 31%**. La dette étant faible, les intérêts d'emprunt ne représentent que 6% des dépenses de fonctionnement. En 2020, ils intègrent les indemnités de remboursement anticipé d'une partie des emprunts.

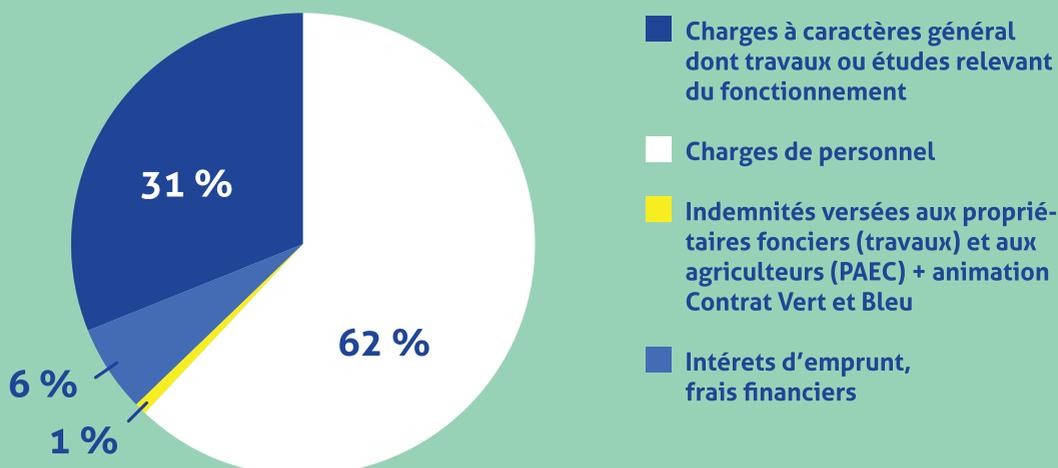
Ces niveaux de dépenses et recettes étant stables, ces proportions sont similaires à celles de 2019.

Ainsi le SIRRA dispose d'un **excédent de fonctionnement de 834K€** pour financer ces investissements 2021.

Recettes réelles de fonctionnement



Dépenses réelles de fonctionnement



L'Investissement

Les recettes d'investissement du SIRRA sont issues des aides financières de ses partenaires. **Les subventions attribuées par l'Agence de l'eau, le Département de l'Isère et l'Etat représentent 45%** des recettes en 2020.

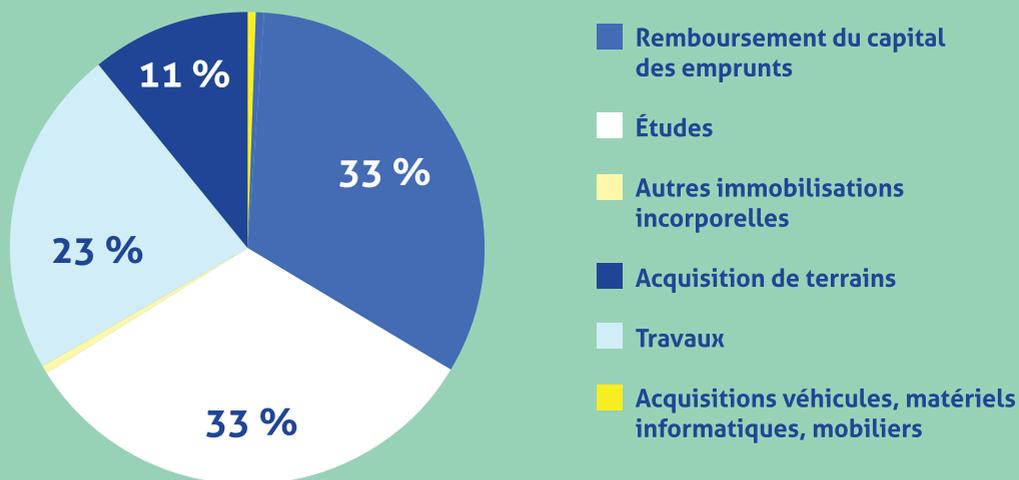
En 2019, l'aide de 1.4M€ versée par le Département de l'Isère pour le financement de la dette avait généré un résultat d'investissement exceptionnel représentant 37% des ressources d'investissement en 2020.

En contrepartie, **33% des dépenses d'investissement ont été allouées au remboursement anticipé du capital d'une partie des emprunts du SIRRA.** 23% des dépenses concernent des travaux, en particulier sur le territoire des 4 Vallées, dans le cadre du contrat de rivière, et sur Bièvre Liers Valloire.

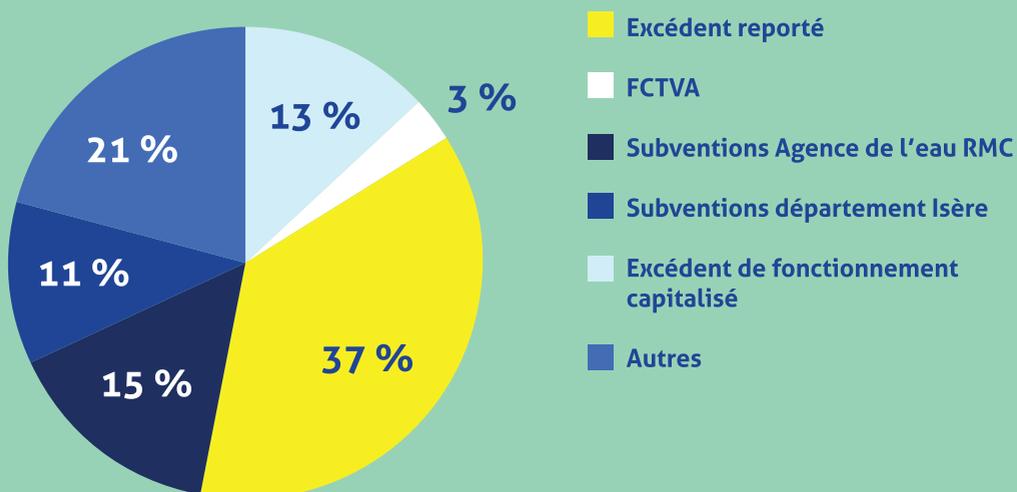
Aux études générales liées aux outils de programmation comme les PAPI, de nombreuses études de maîtrise d'œuvre sont en cours. Ces dépenses représentent 33% des dépenses d'investissement. Elles sont complétées par des acquisitions foncières, préalables et indispensables à leur mise en œuvre.

L'emprunt n'ayant pas été mobilisé sur l'exercice 2020, la section d'investissement est déficitaire de 300K€.

Dépenses réelles d'investissement



Recettes réelles d'investissement



Dépenses par sous-bassin

Typologie	Sous-bassins				Total
	4 Vallées	Bièvre Liers Valloire	SAGE Bièvre Liers Valloire	Sanne-Varèze	
Entretien végétation et ouvrages	46 255,80 €	47 347,14 €	- €	69 690,02 €	163 292,96 €
Autres prestations, Études de fonctionnement	44 062,20 €	13 056,00 €	1482 €	10 867,20 €	69 467,40 €
Études De maîtrise d'oeuvre	455 732,30 €	314 248,18 €	- €	86 250,72 €	856 231,20 €
Travaux	612 238,76 €	269 256,62 €	- €	- €	881 495,38 €
Total	1 158 289,06 €	643 907,94 €	1482 €	166 807,94 €	1 970 486,94 €

Volume de dépenses par type d'opération et par sous-bassin



Présentation du SIRRA

**Gestion des milieux aquatiques,
prévention des inondations et
gestion du grand cycle de l'eau**



Fonctionnalités
& milieux naturels

Restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques

- Entretien et aménagement de cours d'eau et plans d'eau
- Protection et restauration des zones humides
- Restauration des continuités écologiques
- Entretien de la végétation du lit et des berges



Prévention
inondation

Prévention des risques d'inondation

- Mise en œuvre des stratégies globales de gestion à l'échelle du bassin versant
- Travaux de protection contre les inondations
- Entretien et gestion des ouvrages hydraulique
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement
- Avis sur les projets d'urbanisme



Gestion
de l'eau

Surveillance et gestion de la qualité et de la quantité des eaux superficielles et souterraines

- Lutte contre les pollutions diffuses
- Protection et surveillance des eaux superficielles et souterraines
- Accompagnement des usagers (industriels, agriculteurs, collectivités) vers des changements de pratiques (économies d'eau et diminution des pollutions)



Sensibilisation
& concertation

Sensibilisation et concertation

- Supports d'information
- Animations scolaires
- Concertation des acteurs



Gestion
de projets

Pilotage et animation

- Pilotage d'études et de diagnostics
- Animation et pilotage d'outils de planification et de programmes d'actions thématiques

6 collectivités membres



29 élus au comité syndical

Le comité syndical, composé des représentants des membres adhérents, administre le SIRRA. C'est l'instance qui débat et délibère sur les actions à engager et décide du fonctionnement de la structure. Il est composé de délégués désignés par le conseil communautaire ou départemental de chacune des 6 collectivités membres.

9 élus désignés au bureau

Le comité syndical a désigné un bureau composé du Président et de deux Vice-présidents et comprenant des représentants de chaque collectivité membre. Le bureau prépare l'ordre du jour et valide les projets soumis au comité syndical. Une fois les décisions adoptées, il est chargé de la mise en œuvre des projets avec le soutien des services.



Patrick Curtaud, Président
Vice-président du Département
Adjoint au maire de Vienne



Franck Pourrat, 1er vice-président
Délégué de Bièvre Isère Communauté
Maire de Saint-Jean-de-Bourney



Laurent Teil, 2e vice-président
Délégué de la C.C Entre Bièvre et Rhône
à la Gestion des Milieux Aquatiques
et la Prévention des Inondations
Maire de Sablons



Philippe Charlety

Vice-président de la C.C de Bièvre Est
en charge de la planification du territoire
et du cycle de l'eau
Adjoint au maire de Chabons



Martin Daubree

Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
à la Gestion des Milieux Aquatiques
et la Prévention des Inondations
Maire de Tupin-et-Semons



Pierre-Louis Orelle

Délégué de la C.C.
des Collines du Nord
Dauphiné
Maire de Charantonay



**Jean-Charles
Maltraït**

Vice-président
de la C.C Entre
Bièvre et Rhône
Maire de Chanas



Claire Debost

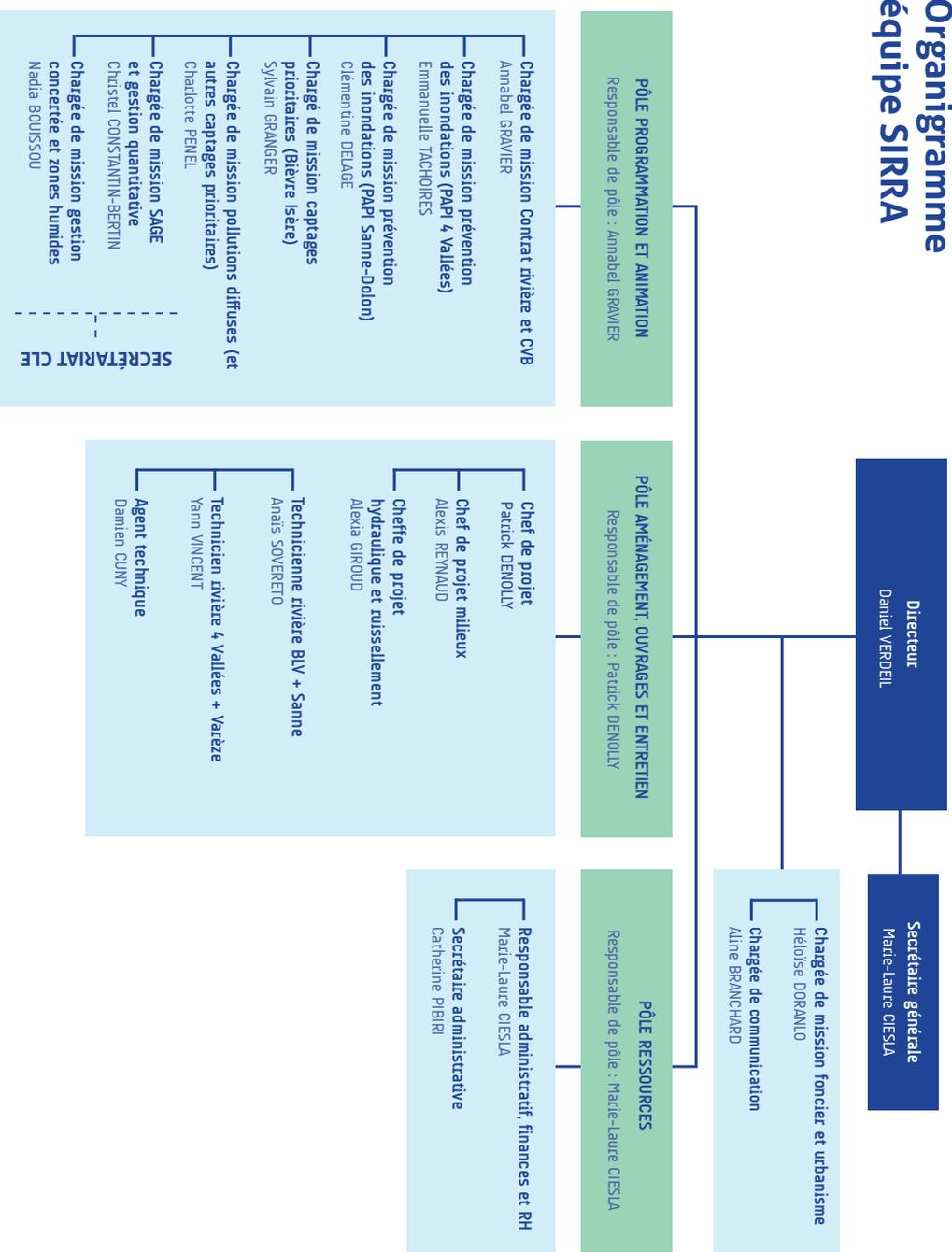
Conseillère départementale
Adjointe au Maire de Ste-Anne sur Gervonde



Éric Savignon

Vice-président de Bièvre Isère Communauté en
charge de l'eau potable et de l'assainissement
Maire de St-Siméon de Bressieux

Organigramme équipe SIRRA



Financeurs

Les principaux financeurs du SIRRA sont les suivants:

- Les 6 collectivités membres par leurs contributions annuelles
- Le Département
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- L'Europe (FEADER)
- La Région

Pour assurer une gouvernance adaptée et équilibrée, respectueuse des spécificités du territoire et permettant de valoriser les initiatives déjà engagées, les contributions financières des collectivités membres ont été instaurées selon deux principes:

- **une clé de financement différenciée sur les territoires.** Elle définit les contributions selon les actions menées sur chaque sous-bassin.

- **une mutualisation des charges générales.** Le nombre de délégués syndicaux attribué par collectivité détermine leur niveau de contribution financière aux charges générales du Syndicat.

Collectivités membres et partenaires financiers



Statuts

Le SIRRA a pour vocation la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GéMAPI), rendue obligatoire au 1er janvier 2018 (visées aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement), ainsi que les autres compétences relatives à la gestion du grand cycle de l'eau sur l'ensemble de son bassin versant. (Article 4°, 6°, 7°, 11° et 2° du même article).

1°: l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

2°: l'entretien et l'aménagement de cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau

5°: la défense contre les inondations et contre la mer

8°: la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

4°: la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

6°: la lutte contre la pollution

7°: la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines

11°: la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques

12°: l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique; incluant notamment le portage de contrats de rivières, de schéma d'aménagement et de gestion des eaux ainsi que d'autres modalités de gestion globale et concertée (contrat vert et bleu, PAEC, PGRE...)

Dans les champs d'intervention relevant de son objet, le Syndicat peut notamment intervenir en réalisant des études, des acquisitions foncières et des travaux.

Rapport annuel
édité par le SIRRA
366, rue Stéphane
Hessel, 38440 Saint-
Jean-de-Bournay
contact@sirra.fr

Directeur de
publication :
Patrick Curtaud

Rédactrices :
Aline Branchard
Jacqueline Bonin Biao

Contributeurs :
Équipe du SIRRA

Impression :
Imprimerie saint-jean
calendriers à Saint-Jean
de Bournay

Photographies :
SIRRA/Stéphane
CHALAYE/Thierry
EYRAUD (Actua Drone)

Graphisme :
Cerise noire

Juillet 2021

Préserver. Protéger. Gérer durablement la ressource en eau.



SIRRA

366, rue Stéphane Hessel
ZAC des Basses Echarrières
38440 Saint-Jean-de-Bournay
Tél.: 04 74 59 73 08
contact@sirra.fr
www.sirra.fr

Antenne du SIRRA
Secrétariat de la CLE
28, rue Français
38270 Beaurepaire
Tél.: 04 74 79 86 48



Les actions du SIRRA sont réalisées
avec le soutien de ses principaux financeurs :



mais aussi :

